CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Déclinaison opérationnelle
du Contrat d'objectifs et de performance (COP) national
en Île-de-France

Les CCI au service des entreprises

CCI FRANCE

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Sommaire

PREAMBULE

1-CONTEXTE

1-1 CADRE NATIONAL

1-1-1 UN NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL ENTRE L'ETAT ET LES CCI DANS UN CONTEXTE DE PROFONDE REFORME DU RESEAU DES CCI

- Trois réformes d'envergure pour les CCI
- Une organisation, des objectifs et un mode de contractualisation rénovés en 2019

1-1-2 UNE CONTRACTUALISATION DANS UN CONTEXTE TRES CONTRAINT PAR LES RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES AUX CCI

- Evolutions du réseau des CCI depuis 2013
- Situation pour les CCI en Île-de-France

1-2 CADRE REGIONAL

1-2-1 LA CCIR ET LE RESEAU DES CCI EN ÎLE-DE-FRANCE

- Les CCI d'Île-de-France, premier réseau européen d'entreprises
- Un réseau, acteur du développement économique régional et au plus près des entreprises dans les territoires

1-2-2 UNE AMBITIEUSE TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DES CCI D'ÎLE-DE-FRANCE D'ORES ET DEJA ENGAGEE

1-2-3 LE RESEAU DES CCI EN ÎLE-DE-FRANCE, RELAIS DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

- La CCI Paris Île-de-France déploie son offre de services en cohérence avec les objectifs de l'Etat en Île-de-France
- La COM prend en compte les politiques régionales

2- LES MISSIONS PRIORITAIRES DES CCI DE LA REGION FINANCEES PAR LA TFC

AXE 1 : L'ENTREPRENEURIAT

AXE 2 : L'APPUI AUX ENTREPRISES DANS LEURS MUTATIONS

AXE3 : L'INTERNATIONAL

AXE 4 : LA REPRESENTATION DES ENTREPRISES

AXE 5 : L'APPUI AUX TERRITOIRES

3. L'EVALUATION DE LA PERFORMANCE par la prise en compte des 6 indicateurs transverses de performance prévus au chapitre 3 du COP qui feront l'objet d'une évaluation menée dans chaque région par un prestataire selon une méthodologie nationale.

4-GESTION DE LA TRANSITION VERS UN NOUVEAU MODELE : L'APPAREIL DE FORMATION

Favoriser le développement de la formation et des compétences au profit des entreprises et faciliter l'insertion des jeunes

5. MODALITES DE FINANCEMENT ET D'AFFECTATION DE LA TFC SUR LES MISSIONS PRIORITAIRES

6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA COM

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA COM

ANNEXES

- ANNEXE 1- **RESULTATS 2018 DES ENQUETES D'IMPACT REALISEES PAR LA CCIR PARIS ÎLE-DE-FRANCE**
- ANNEXE 2- **ETUDE D'IMPACT SUR LES ACTIVITES CONCERNEES PAR LA GESTION DE LA TRANSITION FINANCIERE EN ILE DE FRANCE**
- ANNEXE 3- **RECENSEMENT DES PRINCIPALES CONTRACTUALISATIONS DES CCI AVEC LA REGION ET LES COLLECTIVITES DE LA REGION**
- ANNEXE 4 **– ILLUSTRATION DE COOPERATIONS AVEC L'ETAT, DE GRANDS OPERATEURS PUBLICS ET DES PROFESSIONNELS**
- ANNEXE 5- **SUIVI DES ACTIONS DE MUTUALISATIONS MENEES EN INTER CONSULAIRE PAR LES CCI D'ILE-DE-FRANCE**

PREAMBULE

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) sont des établissements publics à caractère administratif de l'État, placées sous la tutelle du Ministre en charge de l'économie et des finances et régies par le code de commerce.

Les établissements du réseau des CCI ont, en leur qualité de corps intermédiaire de l'Etat, une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services. Ils contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises.

A cet effet, chaque établissement du réseau peut assurer, dans le respect, le cas échéant, des schémas sectoriels qui lui sont applicables :

1° Les missions d'intérêt général qui lui sont confiées par les lois et les règlements ;
2° Les missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des créateurs et repreneurs d'entreprises et des entreprises, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de droit de la concurrence ;
3° Une mission d'appui et de conseil pour le développement international des entreprises et l'exportation de leur production, en partenariat avec Business France ;
4° Une mission en faveur de la formation professionnelle initiale ou continue grâce, notamment, aux établissements publics et privés d'enseignement qu'il crée, gère ou finance ;
5° Une mission de création et de gestion d'équipements, en particulier portuaires et aéroportuaires ;
6° Les missions de nature concurrentielle qui lui ont été confiées par une personne publique ou qui s'avèrent directement utiles pour l'accomplissement de ses autres missions ;
7° Toute mission d'expertise, de consultation ou toute étude demandée par les pouvoirs publics sur une question relevant de l'industrie, du commerce, des services, du développement économique, de la formation professionnelle ou de l'aménagement du territoire, sans préjudice des travaux dont il pourrait prendre l'initiative.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région (CCIR) Paris Île-de-France prend place au sein d'un réseau national de CCI qui s'est progressivement structuré, en cohérence avec l'évolution des besoins locaux et de l'organisation territoriale, et compte, au 1er janvier 2019, 125 établissements représentant 2,9 millions d'entreprises.
La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Île-de-France, dont la gouvernance est assurée par 92 dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs fin 2016, pour une durée de cinq ans, représente plus de 670 000 entreprises, au travers de six chambres départementales -CCID- (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne, Yvelines et Val d'Oise) et deux chambres territoriales -CCIT- (Essonne et Seine-et-Marne).
Pour répondre aux grands enjeux économiques, les CCI ont vocation à apporter aux entreprises l'accompagnement dont elles ont besoin pour assurer leur création et leur développement. Elles relayent et soutiennent les politiques publiques destinées à promouvoir la croissance et l'emploi dans les territoires. Elles agissent

également en tant que force de proposition dans le domaine économique.
Elles mènent des actions de formation initiale (dont l'apprentissage) et continue et gèrent des équipements.

Les CCI ont vocation à collaborer avec toutes les collectivités territoriales en fonction de leurs compétences et ambition à l'égard des entreprises.
Elles interviennent en cohérence avec les lois NOTRe et MAPTAM, qui ont fait évoluer la répartition des compétences entre elles en matière de développement économique, et avec la loi PACTE du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises.

Acteurs engagés du développement économique au cœur des dynamiques territoriales et entrepreneuriales, l'ambition des CCI est de :

- Accompagner la transformation des entreprises (commerce, industrie, services), en proposant une offre de services et de conseils visant un niveau de qualité homogène dans tous les territoires ;
- Favoriser le développement économique des territoires, en mobilisant les énergies et en donnant du sens et de la cohérence à l'action collective ;
- Répondre aux besoins en compétences de l'économie en accompagnant les individus dans un parcours de réussite par des formations professionnelles à haute employabilité.

C'est dans un contexte contraint pour les financements publics, que CCI France a signé avec l'Etat un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP)[1].

Document de référence de l'action des CCI menée sur financement en tout ou partie par la taxe pour frais de chambres (TFC), sans préjudice des autres missions menées par les CCI, la présente convention d'objectifs et de moyens vise à sa déclinaison par les CCI d'Île-de-France représentées par la CCI de région (CCIR) et le représentant de l'Etat en région, tout en tenant compte des spécificités régionales et territoriales, notamment au regard du tissu économique et des orientations des collectivités territoriales.

La présente convention d'objectifs et de moyens (COM) régionale constitue la déclinaison territoriale pour l'Île-de-France du contrat d'objectifs et de performance (COP) national.

Cette convention décrit les objectifs de l'action des CCI d'Île-de-France selon les axes définis au niveau national, en les adaptant aux enjeux et aux spécificités de l'écosystème francilien, ainsi que la gestion transitoire relative à la formation. Elle rappelle les moyens affectés par l'État, essentiellement à travers la ressource fiscale.

Les missions des CCI d'Île-de-France doivent notamment s'exercer dans le cadre des priorités gouvernementales, en cohérence avec les autres acteurs, notamment les acteurs publics, et concourir à la réussite des politiques publiques. Le respect de ses priorités doit s'illustrer dans la construction puis l'exécution des budgets de la CCI Paris Île-de-France et des CCI territoriales en Essonne et en Seine et Marne.

En contrepartie, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, les CCI d'Île-de-France doivent comme l'État, les collectivités locales et les opérateurs, rendre un meilleur service aux entreprises dans les meilleures conditions financières, optimiser son organisation et sa gestion et augmenter son efficience.

Les CCI d'Île-de-France doivent à cette fin poursuivre leur propre mutation engagée depuis 2013, par une action très volontariste dans la durée afin de mettre en place un nouveau modèle d'intervention.

[1] https://www.cci.fr/web/presse/communiques-fiches/-/asset_publisher/ul5O/content/cp-cop

1-CONTEXTE

1-1 CADRE NATIONAL

1-1-1 UN NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL ENTRE L'ETAT ET LES CCI DANS UN CONTEXTE DE PROFONDE REFORME DU RESEAU DES CCI

Trois réformes d'envergure pour les CCI

➢**La Loi PACTE** a un impact sur les missions des CCI.

Elle prévoit notamment :
- une révision du périmètre de leurs missions
- un nouveau cadre de relations avec l'État et la tête de réseau CCI France, qui contraint le champ d'actions et de financement par la TFC désormais principalement ciblée sur des missions prioritaires de l'appui aux entreprises, aux territoires, et dans une moindre mesure la formation.

➢**La loi pour la Liberté de Choisir son Avenir professionnel**

Cette réforme a des impacts lourds sur les CCI en Île-de-France. Elle vise particulièrement à :
- redéfinir fortement la mission des CCI en matière d'apprentissage,
- modifier profondément le système de financement de la formation professionnelle et particulièrement de l'apprentissage,
- retirer aux Chambres consulaires leur qualité de collecteur de la Taxe d'apprentissage,
- remplacer la formalité d'enregistrement des contrats d'apprentissage auprès des chambres consulaires par une formalité de dépôt auprès de l'opérateur de compétences,
- modifier les conditions d'intervention des Conseils Régionaux dans le financement du fonctionnement et de l'investissement des centres de formation d'apprentis,
- donner aux branches professionnelles, représentées par les futurs Opérateurs de Compétences, la capacité pour l'apprentissage d'influencer le contenu des formations et de déterminer les niveaux de financement au regard de leurs priorités stratégiques et de la capacité des organismes de formation à y répondre,
- confier de nouvelles missions aux Chambres consulaires, notamment : accompagnement des entreprises à la préparation du contrat d'apprentissage, médiation lorsqu'un litige survient entre un jeune et une entreprise, contrôle pédagogique avec l'Éducation nationale des formations en apprentissage.

➢**La mise en œuvre de la Team France Export avec Business France**, en matière d'accompagnement des entreprises à l'exportation, et déclinée dans chacune des régions.

Une organisation, des objectifs et un mode de contractualisation rénovés en 2019

L'intention du Gouvernement se traduit notamment par une révision du périmètre des missions financées en tout ou partie par la TFC, dans le cadre d'une trajectoire globale de baisse de financement. Ainsi, la TFC a vocation à être recentrée sur les missions identifiées comme prioritaires et déclinées dans le COP et la présente COM.
Le Gouvernement et la loi PACTE donnent un objectif de mutation du réseau des

CCI, relais des politiques conduites par l'Etat en faveur des entreprises.

➢**Les orientations fixées par le Gouvernement visent également à :**

▪Clarifier et valoriser les missions des CCI, avec la volonté d'offrir un service de qualité, mieux articulées avec celles menées par d'autres acteurs, publics ou privés,
Positionner les CCI comme des acteurs de premier plan, porteurs de missions de service public et d'intérêt général, est donc une nécessité,
▪Intégrer pleinement les évolutions technologiques que connaît l'économie, notamment sur le plan de la transformation numérique des activités économiques et des entreprises, dans les missions des CCI,
▪Au-delà les CCI doivent s'engager sur les chantiers qui constituent les grandes priorités du pays, qui se déclinent autour de politiques publiques,
▪Transformer le réseau en s'appuyant sur un changement de modèle économique avec un volet social (convention collective) et d'accompagnement de l'évolution des compétences des collaborateurs (financement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences nationale).

➢**Les COM sont un outil majeur du dispositif général de pilotage du réseau des CCI**

La Loi PACTE fixe un nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et le réseau des CCI au niveau national et en région, dans un contexte de réforme globale du réseau des CCI.

Sous l'impulsion et le pilotage de CCI France, le réseau des CCI, en tant qu'établissements publics de l'Etat, assure des missions reconnues comme prioritaires d'un commun accord entre l'Etat et le réseau.

La présente Convention d'objectifs et de moyens (COM) se substitue à celle qui avait été conclue entre la CCI Paris Île-de-France et l'Etat le 22 septembre 2016. Elle est conclue entre la CCI de région, le Préfet de région et CCI France, et est établie en conformité avec le COP signé entre l'Etat et CCI France le 15 avril 2019.

Durant la validité de la présente COM, un suivi régulier de l'avancement et des impacts de la réforme permettra de vérifier la soutenabilité du projet et d'adapter, si nécessaire, le dispositif.

1-1-2 UNE CONTRACTUALISATION DANS UN CONTEXTE TRES CONTRAINT PAR LES RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES AUX CCI

Evolutions du réseau des CCI depuis 2013

Depuis 2013, les Gouvernements successifs ont fait voter par le Parlement, dans le cadre des lois de finances, des dispositions fortement contraignantes en matière de réduction de la ressource fiscale affectée pour les chambres consulaires.
En parallèle aux prélèvements sur fonds propres et à la diminution de la ressource fiscale, passée d'1,3 milliard d'euros en 2013 à 646 millions d'euros en 2019, le réseau a poursuivi son mouvement de rationalisation et de mutualisation de ses services, en particulier sur les fonctions supports, qui s'est traduit par une baisse significative de ses effectifs.

Le Gouvernement ayant décidé en fin d'année 2017 que les CCI devaient continuer à contribuer à l'effort de redressement des comptes publics et à

l'allégement de la fiscalité des entreprises, la loi de finances pour 2018 a déterminé une baisse de 150 M€ de la TFC affectée au réseau des CCI.

Une diminution de la taxe pour frais de chambre (TFC) de 100 M€ a été actée par la loi de finances 2019, et la perspective d'une même mesure en 2020 a d'ores et déjà été présentée par le Gouvernement.

Situation pour les CCI en Île-de-France

- Une réduction de la taxe pour frais de chambre (TFC) disponible pour la CCIR Paris Île-de-France de 170,2 M€ et un prélèvement sur fonds propres de 152,1 M€ votés par les lois de finances entre 2013 et 2018 (dont 32,7 M€ pour la CCIT 77 et 17,9 M€ pour la CCIT 91)
- Des engagements pris par la CCIR et les CCIT auprès du Préfet de région Ile-de-France (tutelle des établissements), d'assurer un retour à l'équilibre budgétaire sur 3 ans (2018-2021) suite à une baisse de ressources de 41 M€ pour les CCI d'Ile-de-France en 2018.
- Une nouvelle diminution de la taxe pour frais de chambre (TFC) de 23,2 M€ pour 2019, qui s'inscrit dans une nouvelle trajectoire de baisse pluriannuelle annoncée par le gouvernement.

1-2 CADRE REGIONAL

1-2-1 LA CCIR ET LE RESEAU DES CCI EN ÎLE-DE-FRANCE

Les CCI d'Île-de-France, premier réseau d'entreprises en Europe

Sur le territoire francilien, la CCI Paris Île-de-France, établissement public administratif de l'Etat, première chambre de France et d'Europe, représente plus de 670 000 entreprises.
Deux CCI territoriales (CCIT), dotées également d'un statut d'établissement public (Seine-et-Marne et Essonne) et six CCI départementales (Hauts-de-Seine, Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise, Yvelines) lui sont rattachées, et interviennent en proximité avec les entreprises.

Un réseau, acteur du développement économique régional et au plus près des entreprises dans les territoires

Les CCI d'Île-de-France sont mobilisées aux côtés de ceux qui font avancer l'économie régionale notamment dans les territoires.

La CCI Paris Île de France agit concrètement au quotidien au bénéfice des entreprises, des commerces, des jeunes et salariés pour :

- Préparer l'avenir en analysant les données économiques, juridiques et sociales : produire les études préalables nécessaires à la définition des projets et utiles à la prise de décisions des pouvoirs publics (connaissance du tissu économique local, des ZAE, diagnostic, suivi d'indicateurs…). La CCI Paris Île-de-France dispose en particulier d'un Système d'Information Géographique Régional (SIGR) à vocation économique ;
- Participer à l'ingénierie des projets de développement économique, de formation et d'apprentissage, notamment en qualité d'organisme intermédiaire (OI) auprès du Conseil régional d'Ile-de-France au titre des fonds structurels ;
- Faire entendre la voix des entreprises et promouvoir la région capitale pour accroître son rayonnement : le réseau des CCI d'Ile-

de-France participe, à ce titre, aux grands projets structurants pour l'Ile-de-France tels que le Grand Paris Express, les pôles de Saclay, Roissy, Orly et aux projets structurants développés à l'échelle des Etablissements publics territoriaux (EPT) de la métropole et intercommunalités. Elle possède également une expertise dans l'examen des politiques publiques donnant lieu à des prises de position. En qualité de personnes publiques associées, les trois établissements publics du réseau interviennent notamment dans le cadre des procédures d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU, CDAC…) ;

- Faire grandir les projets d'entreprise des 100 000 porteurs de projets accompagnés par an dans leur développement, y compris à l'étranger ;
- Apporter des services concrets auprès des entreprises et commerces, afin de simplifier les démarches et appuyer les projets des entrepreneurs et commerçants (création, reprise-transmission, export, accès à la commande publique et aux aides régionales, innovation, RH, offre d'hébergement…) ;
- Mener des actions concertées d'animation notamment avec des réseaux de commerçants pour la redynamisation commerciale et de 35 réseaux d'entreprises (PLATO…) ;
- La CCI Paris Île-de-France anime la 1ère place de congrès et salons d'Europe à travers ses filiales Viparis et Comexposium, ce qui lui donne un rôle acteur majeur en matière de tourisme d'affaires, ce qui permet à l'économie francilienne de bénéficier de 1,2 Milliards de retombées directes et plus de 5 Milliards de retombées indirectes chaque année ;
- Former les hommes et les femmes aux défis de demain : 33 400 jeunes dont 14 500 apprentis et 30 000 adultes, avec un groupe de formation regroupant 19 écoles complétés par l'UTEC de la CCIT77 et la FDME de la CCIT91, deuxième pôle de formation en France.

1-2-2 UNE AMBITIEUSE TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DES CCI D'ÎLE-DE-FRANCE DEJA A L'ŒUVRE

Les CCI d'Île-de-France se sont pleinement investies dans une trajectoire de transformations profondes :

En Île-de-France, le réseau des CCI s'est régionalisé au 1er janvier 2013.

Un plan de transformation mis en œuvre par les CCI d'Île-de-France de 2015 pour réorganiser les activités en fonction de la réduction des missions et ressources : par la diminution de charges de fonctionnement, notamment à travers la dépenses des services et la suppression de près d'un millier de postes, l'arrêt d'activités dans les domaines de l'enseignement (fermeture de services et d'une école) du service aux entreprises et les études, par l'autonomisation des grandes écoles de gestion et la fin programmée des subventions qui leurs sont versées, la restructuration et la modernisation de la très grande majorité des process (ressources humaines, finances, marketing, systèmes d'information, achats, communication…), la fusion de plusieurs directions, la simplification de nombreux organigrammes et la révision des lignes hiérarchiques, ainsi que par la cession de nombreux sites immobiliers et la réduction massive des investissements, tout en adaptant les missions et les services utiles aux entreprises, aux jeunes et aux territoires.

Des orientations stratégiques pour un nouveau modèle des CCI d'Ile-de-France ont été adoptées par l'Assemblée générale du 5 juillet 2018, et en cours de déploiement.

Ce virage stratégique vise à réviser les activités opérationnelles des CCI d'Île-de-France dans le contexte des nouvelles diminutions de ressources fiscales annoncées par le Gouvernement :
- détermination des activités de service public et d'intérêt général dans l'accompagnement des entreprises finançables, par de la ressource fiscale affectée dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat ;
- recherche de partenariats avec des acteurs publics et privés, en mobilisant les financements dans le domaine de la formation ;
- poursuite d'un partenariat fort avec les collectivités territoriales et les établissements publics.

La déclinaison opérationnelle sur l'évolution des organisations et des services de la CCI Paris Île-de-France et des CCI territoriales de Seine-et-Marne et de l'Essonne, se concrétise à travers plusieurs délibérations de l'assemblée générale de la CCIR Paris Île-de-France en 2019 (4 avril, 4 juillet et 12 septembre 2019).

Dans le cadre de cette transformation, la CCI Paris Ile-de-France a lancé :

- une révision complète de son portefeuille de formation, qui se traduira par la création au 1 er janvier 2021 de 6 filiales sous format d'EESC ;

- une démarche d'évolution de son offre de services aux entreprises en identifiant 10 domaines d'action stratégique au regard des besoins franciliens : création et jeune entreprise, transmission-reprise, transition énergétique, développement durable et mobilité, RH-emploi-GPEC, réseaux, numérique, ingénierie de territoires-filières, financement, commerce, activités juridiques et réglementaires ;

- la démarche visant à constituer un GIE « supports «, permettant aux établissements publics, à leurs filiales de bénéficier à partir de 2020 des services mutualisés de qualité et compétitifs.

1-2-3 LE RESEAU DES CCI EN ÎLE-DE-FRANCE, RELAIS DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

Les CCI d'Île-de-France déploient une offre de services en cohérence avec les objectifs de l'Etat en Île-de-France

En matière économique, l'objectif de l'Etat en Ile-de-France est de veiller et de contribuer à ce que les écosystèmes franciliens répondent aux besoins des entreprises.
A ce titre, trois missions principales sont définies :
- développer, appuyer ou accompagner les filières stratégiques ;
- animer la politique territoriale d' innovation et de transformation numérique des entreprises ;
- assurer la prévention des difficultés et le traitement des restructurations des entreprises industrielles.

La COM prend en compte les politiques régionales

La COM tient compte du schéma régional d'organisation des missions, des différents schémas régionaux (Schéma régional de développement économique

d'innovation et d'internationalisation et Schéma régional d'aménagement du territoire et de développement durable) et permet le pilotage opérationnel du réseau en région.

Une convention a été signée entre les établissements publics du réseau des CCI (CCIR et CCIT) et le Conseil régional d'Île-de-France le 16 mars 2017.

Dans un contexte institutionnel nouveau et avec la mise en œuvre du SRDEII, la CCI de région avec les CCI départementales et territoriales qui lui sont rattachées, est un acteur de la mise en œuvre des politiques publiques régionales concourant à l'attractivité, au développement et à l'animation des entreprises et des territoires.

2- LES MISSIONS PRIORITAIRES POUR L'ACTION DU RESEAU DES CCI EN ÎLE-DE-FRANCE FINANCEES PAR LA TFC

Déclinaison opérationnelle du Contrat d'objectifs et de performance (COP) national en Île-de-France : les CCI au service des entreprises

La convention d'objectifs et de moyens (COM) constitue l'un des piliers fondateurs du nouveau modèle d'intervention des CCI d'Île-de-France.

La COM référence, parmi les missions définies à l'article L.710-1 du code de commerce, les missions qui sont menées par la CCI de région et le réseau des CCI à la demande de l'Etat. Ces missions prioritaires, et les fonctions nécessaires à leur accomplissement, font l'objet d'un financement, en totalité ou en partie, par la TFC.
Conformément à l'offre nationale de services des CCI, ces missions, finançables en tout ou partie par la TFC, bénéficient à trois catégories d'acteurs : les entreprises (commerce, industrie, services) ; les territoires ; les individus.
Elles visent à :
- proposer, à toutes les entreprises et en priorité aux TPE et aux PME, des services publics ou d'intérêt général d'accompagnement intégrant notamment les dispositifs dont la mise en œuvre a été confiée aux CCI par la loi (notamment, en ce qui concerne les lois les plus récentes : Liberté de choisir son avenir professionnel, projet de loi PACTE) en veillant à augmenter le taux de pénétration,
- centrer l'implication des CCI sur les missions pour lesquelles leur valeur ajoutée est la plus manifeste, en évitant l'éparpillement et la redondance avec les actions qui pourraient être menées par d'autres acteurs,
- contribuer au dynamisme économique et à l'accompagnement des politiques publiques dans les territoires.

L'action menée par les CCI d'Île-de-France, faisant l'objet d'un financement en tout ou partie par la T.F.C., porte sur des **missions prioritaires qui s'organisent autour des 5 axes** retenus dans le COP pour s'adapter aux défis économiques et aux priorités pour les entreprises :
Axe 1 : l'entrepreneuriat
Axe 2 : l'appui aux entreprises dans leurs mutations
Axe 3 : l'accompagnement des entreprises à l'international
Ces trois premiers axes visent à accompagner les entreprises, les porteurs de projets et les individus
Axe 4 : la représentation des entreprises
Axe 5 : l'appui aux territoires
Ces axes 4 et 5 sont destinés à soutenir le développement des territoires pour favoriser l'attractivité et la compétitivité.
Chacun des axes prioritaires est décliné ci-après.

AXE 1
L'ENTREPRENEURIAT

**Soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches entrepreneuriales,
en leur apportant un appui et des conseils pratiques,
conformément aux obligations légales et réglementaires qui incombent en la matière aux CCI.**

A-1.1 OBJECTIF VISE PAR L'AXE

L'objet de l'axe 1 du COP « entrepreneuriat » est de soutenir les porteurs de projet dans leurs démarches entrepreneuriales, en leur apportant un appui et des conseils pratiques, conformément aux obligations légales et réglementaires qui incombent en la matière aux CCI.
En 2018, 212 049 entreprises ont été créées en Ile-de-France, contre 172 500 en 2017, soit + 18,8 %. Cela représente 30,7 % du nombre total de créations d'entreprise au niveau national (691 283). Si l'Île-de-France est l'une des régions les plus dynamiques d'Europe, toutefois, le taux de pérennité des projets est insuffisant et inférieur à la moyenne nationale.

Les objectifs de cet axe seront alignés avec ceux définis par le Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre du SRDEII/#Leader : atteindre un taux de pérennité des entreprises de 60 % à 5 ans et de 25 % des créateurs et repreneurs franciliens accompagnés, soit 15 000 par an (hors micro-entrepreneurs), contre 12 % en 2017, soit 9 600 par an, 50 % de femmes créatrices d'entreprises, contre moins de 40 % en 2017, 15 % de créateurs-repreneurs issus des territoires fragiles (quartiers politique de la ville), contre 10 % sur l'année de référence, et 60 % de l'offre d'accompagnement ciblée sur les demandeurs d'emploi.

Dans cette optique, la CCI Paris Île-de-France déploie depuis plus de 20 ans, un ensemble de programmes d'accompagnement à la création d'entreprises dont les objectifs sont de de permettre au plus grand nombre d'hommes et de femmes qui s'intéressent à l'entrepreneuriat de pouvoir à la fois en comprendre les mécanismes (sensibilisation et découverte), mais également de se former très précisément aux aspects juridiques et financiers de la création d'entreprises (formation, coaching, accompagnement individuel et collectif, mise en réseau).

Cet axe comprend les 3 thématiques suivantes :

A-1-2-1- Faire découvrir l'entreprise et l'entrepreneuriat
A-1-2-2- Apporter un appui opérationnel à la Création Transmission Reprise
A-1-2-3- Accompagner les porteurs de projets et les entreprises dans leurs formalités.

A-1.2 THEMATIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN ÎLE-DE-FRANCE

A-1-2-1 – FAIRE DECOUVRIR L'ENTREPRISE ET L'ENTREPRENEURIAT

Les CCI d'Île-de-France mènent les actions suivantes :

- **Développer les liens entre les univers professionnels et éducatifs en facilitant l'intégration de stagiaires et d'alternants au sein des entreprises.**
  Sont concernées à ce titre, les actions qui résultent de dispositions de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel :
- **médiation apprentissage** lorsqu'un litige survient entre un jeune et une entreprise, médiation obligatoire lorsque la rupture est à l'initiative de l'apprenti,
- **contrôle pédagogique de l'apprentissage** en lien avec les Ministères concernés,
- **formation des tuteurs et des maîtres d'apprentissage**,
- **contrôle de conventions de stages d'observation** en milieu professionnel.

➢ **Sensibiliser, informer et animer sur l'esprit d'entreprendre et sur les métiers en tension, stratégiques ou émergent.**

-Participer au service public régional de **l'orientation**

-Sensibiliser à travers des **opérations**, en lien avec la Région ou les services de l'Etat, comme par exemple la Semaine de l'Industrie, les Olympiades des Métiers...

- Encourager l'entrepreneuriat féminin : le programme SupExcELLEnce est proposé en 2019 et déployé par la CCID94. A l'instar d'ExcELLEnce ou MELLETINGO, ces dispositifs auprès de femmes entrepreneures ou porteuses de projets ont été proposés grâce à des co-financements FSE ou Plan de revitalisation,

- Sont concernées aussi les actions engagées pour **la sensibilisation à l'entrepreneuriat de l'ensemble des étudiants des écoles** des CCI d'Ile-de-France.
La CCI Paris Île-de-France peut apporter, dans des formats à définir, son savoir-faire en la matière à d'autres structures,

A-1-2-2– APPORTER UN APPUI OPERATIONNEL A LA CREATION TRANSMISSION REPRISE

Dans ce contexte, les CCI d'Île-de-France affichent une offre dont le socle « Entreprendre et Transmettre » est national (CCI Business Builder, atelier, entretien découverte, 5 jours…), et développent également de nombreux partenariats avec les différents opérateurs pour simplifier le parcours des créateurs.

En matière de création/reprise d'entreprise, les CCI d'Île-de-France évoluent dans un écosystème avec une présence extrêmement importante d'opérateurs publics et privés qui accompagnent les porteurs de projets à la création ou à la reprise.
C'est particulièrement vrai concernant le tissu associatif qui accompagne, en Île-de-France, la plupart du temps bénévolement les créateurs, mais c'est également vrai pour les collectivités locales qui multiplient les dispositifs d'accompagnement.

C'est pourquoi les CCI d'Île-de-France, tout en étant attachées à mettre en avant un parcours de réussite normé pour les porteurs de projet, doivent aussi s'adapter aux offres proposées en co-construction avec leurs partenaires territoriaux (exemples : norme spécifique autour du programme régional #Leader Entreprendre avec les BGE, les plateformes de financement et les chambres de métiers).

CREATION

Les dirigeants de TPE n'ont toutefois pas toujours accès (ou n'ont pas le réflexe) à des conseils externes pour inscrire leur entreprise dans une perspective de croissance. En outre, l'accompagnement à la création d'entreprise est un secteur concurrentiel dans lequel interviennent de multiples acteurs. Or, la CCI Paris Ile-de-France est un intervenant visible pour les entreprises et présent sur l'ensemble de la gamme "création et jeune entreprise".

La CCID 92 pilotera le plan d'actions décrit ci-dessous pour l'ensemble du territoire francilien.

Actions à mettre en œuvre :

- Se tourner vers un accompagnement distinctif en ante-création, centré sur l'accompagnement collectif:

- Développer l'offre « 5 jours pour Entreprendre »,
- Généraliser les PLATO créateurs dans chaque CCI (en s'appuyant sur un financement FSE),
- Poursuivre les accompagnements individuels ante-création via les dispositifs Entrepreneur#Leader phase 1 (programme déployé par la Région Île-de-France) et Activ'Créa (programme déployé par Pôle emploi).
  La CCI Paris Ile-de-France a répondu, en consortium, sur les deux volets #Leader1 et #leader3 du programme lancé par le Conseil régional, qui prenait la suite du dispositif NACRE de l'Etat. La BGE Paris est chef de file du consortium pour #Leader1 et la CCI Paris Ile-de-France chef de file pour #Leader3 (cf. ci-dessous « jeunes entreprises »).
  Ce programme est cofinancé par la Région Île-de-France à 50 % en complément de la TFC.

- S'adapter/conquérir les nouveaux entrepreneurs :

- Généraliser dans chaque CCI les événements d'accueil pour les jeunes entreprises (*It Tuesday, Bienvenue à…*, etc.) ;
- Démultiplier l'usage du digital et lancer une plateforme «Web Service Création» ;
- Valoriser CCI Business Builder, outil dématérialisé mis en place par CCI France pour permettre aux porteurs de projet de s'initier au montage de business plan.

- Accentuer l'impact de la CCI Paris IDF sur le développement des jeunes entreprises :

- Renforcer auprès de la Région Ile-de-France le rôle de chef de file du programme Entrepreneur#leader 3 (volet Jeune Entreprise),
- Généraliser le PLATO Jeunes entreprises à toutes les CCI,
- Maintenir l'accompagnement dans les pépinières d'entreprises,
- Poursuivre et consolider l'offre distinctive de la CCIR Paris Île-de-France en matière de mentorat (IME). Au regard de l'importance de l'accompagnement dans la durée

des chefs d'entreprise, notamment dans la phase de consolidation de société, la TFC intervient en complément marginal des autres financements.

REPRISE-TRANSMISSION

Dans le cadre de politiques publiques qui font de la transmission des PME un enjeu déterminant en termes de développement économique, la CCI Paris Ile-de France a légitimement vocation à renforcer l'action qu'elle conduit dans ce domaine depuis le début des années 2000.

Centrée sur les TPE de moins de 20 salariés, la CCI s'est positionnée sur un segment de marché relativement délaissé par la sphère privée -car jugé peu rentable- dont le volume est évalué à 6 /7000 en Ile-de-France.

La CCID 75 pilotera le plan d'actions décrit ci-après, en complétant son modèle du fonctionnement en réseau développé par la CCIT 77.

Actions à mettre en œuvre :

- Renforcer l'activité de prestations individuelles à valeur ajoutée.
- Développer l'animation/sensibilisation et la promotion du dispositif au travers de pré-diagnostics qualifiés.

L'offre développée aujourd'hui vise à la fois cédants et repreneurs. Elle est constituée, pour l'essentiel, de prestations individuelles centrées sur la recherche de cibles, l'approche de la valeur et la mise en relation entre .repreneur et cédant, bénéficiant, grâce à son statut, d'une image de tiers de confiance très forte. En complément des dispositifs d'accompagnement individuel la CCI Paris Ile-de-France développe également un large volet autour de l'information et de la sensibilisation pour aider les chefs d'entreprises à anticiper leur projet de cession (réunion d'information, salon Transfair en partenariat avec la chambre des notaires et l'ordre des experts comptables, bourse etc….).

A-1-2-3 – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS ET LES ENTREPRISES DANS LEURS FORMALITES

La loi PACTE dispose la suppression des CFE, y compris ceux des CCI au plus tard le 1er janvier 2023 avec la mise en place d'un guichet numérique unique au plus tard le 1er janvier 2021. Dans l'intervalle, un décret en Conseil d'Etat viendra préciser les modalités transitoires pour accompagner cette évolution.

A l'horizon 2021, l'ambition de la CCI Paris IDF est de :

- Capitaliser sur l'image des CCI comme tiers de confiance pour conforter son positionnement comme acteur majeur de la connaissance de la réglementation ;

  Et également de mener des initiatives qui feront l'objet d'un financement par la TFC au titre de «transition », afin de :

- Faire évoluer le portefeuille de prestations pour préparer l'après-CFE (prototypage, test et déploiement),
- Repenser le parcours client en travaillant la combinaison distanciel et proximité,
- Investir le champ de l'identité numérique et de la sécurisation des actes juridiques,
- Proposer un business model qui intègre des alliances avec des acteurs de l'écosystème (legaltechs, mandataires, experts-comptables,…).

Les bénéficiaires sont les créateurs, les entreprises, les mandataires et les collectivités locales (chambersign).

Actions à mettre en œuvre :

- Les entreprises ont actuellement **accès gratuitement à une information juridique dématérialisée sur le site**. Il est nécessaire de **capitaliser sur les contenus de qualité diffusés pour inscrire l'internaute dans un parcours client marchand**,

- **Développer les prestations de sécurisation des documents juridiques**, notamment via le canal numérique,

- **Etudier la mise en place,** en lien avec le Centre de Relation Clients (CRC) de la CCI Paris Île-de-France, **d'un service d'accompagnement à distance pour les déclarants, en complément du guichet unique électronique**,

- **Améliorer la performance du processus de traitement des formalités** (relation client et productivité) liées à la délivrance des cartes professionnelles pour l'exercice d'une activité immobilière et l'instruction des demandes de cartes de commerçants non sédentaires.

A-1.3 AFFECTATION DE TFC

Taux de TFC annuel régional retenu pour l'**axe 1 *Entrepreneuriat*** et sa trajectoire pluriannuelle	2017 réel	2018 réel	2019 cible	2020 cible	2021 cible
Taux de TFC maximum fixé au niveau national				33 %	34 %
Taux de TFC minimum fixé au niveau national				21 %	22 %
Le % de TFC affecté à l'axe pour **les CCI de la région Île-de-France**	**16 %**	**19 %**	**18 %**	**21 %**	**23 %**

A-1.4 EVALUATION DE L'AXE

Le suivi de l'activité sur cet axe sera réalisé dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs définis au niveau national, et issus de la norme 4.9 suivants :

Les thématiques de l'axe	Les indicateurs d'activité
Faire découvrir l'entreprise et l'entrepreneuriat	- Nombre de manifestations/ interventions/actions menées pour promouvoir les métiers et l'entrepreneuriat - Nombre de personnes sensibilisées sur les métiers en tension et à l'esprit d'entreprendre
Apporter un appui opérationnel à la Création Transmission Reprise	- Nombre de personnes sensibilisées à la création/transmission/reprise d'entreprise - Nombre de personnes accompagnées à la création/transmission/reprise d'entreprise
Accompagner les entreprises dans leurs formalités	- Nombre total de formalités CFE

AXE 2
L'APPUI AUX ENTREPRISES DANS LEURS MUTATIONS

Accompagner les entreprises et en priorité les TPE/PME dans leurs transformations et leurs transitions

A-2.1 OBJECTIF VISE PAR L'AXE

L'objet de l'axe 2 du COP « appui aux entreprises dans leurs mutations» est d'accompagner en priorité les TPE/PME dans leurs transformations et leurs transitions.

Il peut s'agir d'un accompagnement dans la recherche de financement ou le développement commercial, la compétitivité, le passage au numérique, le développement durable ou la recherche et le développement de compétences (RH).

Une attention particulière sera portée aux entreprises en difficulté ou traversant des situations de crise.

A-2.2 THEMATIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN ÎLE-DE-FRANCE

Accélération de la concurrence, ubérisation de l'économie, arrivée de nouvelles formes de commerce, crise de vocation dans certains métiers, mais aussi changements de comportement des clients et des consommateurs… autant de facteurs qui vont agir sur le monde de l'entreprise dans les années à venir.

En proximité des territoires, à l'écoute des entreprises et en dialogue permanent avec les pouvoirs publics, les CCI ont cette capacité de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs du développement économique, se positionnant en "hub" au service des entreprises. Leur action porte sur une large gamme de prestations de services, notamment à destination des TPE-PME, pour les aider à se lancer et développer leur potentiel

Les thématiques prioritaires retenues par la CCI Paris IDF pour accompagner les entreprises dans leurs mutations sont les suivantes :

- A-2-2-1- **Numérique**
- A-2-2-2- **Recherche de financement**
- A-2-2-3- **Ressources humaines- emploi-GPEC**
- A-2-2-4- **Transition énergétique et mobilité** (développement durable)

Sur chacune d'entre elles, les CCI d'Île-de-France interviennent sur quatre niveaux de parcours retenus au niveau national : découverte, orientation, expertise (le cas échéant en nouant des accords avec des partenaires extérieurs) et accompagnement, de manière plus ou moins prégnante selon les thématiques.

Ces thématiques sont couvertes par l'offre nationale unifiée des CCI, déployée par CCI France.

Chacune de ces thématiques sera pilotée par une CCID ou T pour l'ensemble du territoire régional.

A-2-2-1 – NUMERIQUE

Les transformations numériques impactent fortement le modèle économique des entreprises. Les freins principaux qui limitent l'usage du numérique sont identifiés : diversité des outils numériques difficiles à évaluer, manque de missions de conseils accessibles en termes de tarifs dans ce domaine et perception incertaine de la part des entrepreneurs des opportunités du digital tant dans la gestion interne de l'entreprise que dans la conquête de nouveaux marchés.

La CCI Paris IDF est présente sur ce secteur, aux côtés de la Région et de l'Etat, avec la mise en place de la plateforme les DIGITEURS, la boutique connectée à destination des commerçants…
La transition numérique concerne une large variété de publics cibles et le plan d'actions numérique proposé est de ce fait très transversal : il concerne le commerce, l'industrie, les créateurs… Il sera piloté par la CCID 94.

L'ambition est de :

- Réussir le passage au numérique des entreprises accompagnées par une équipe d'experts de la CCIR afin de pérenniser leur développement et leur compétitivité,
- Capitaliser et développer la marque LES DIGITEURS en optimisant l'offre de services,
- Toucher près de 9 000 prospects à horizon 2022 pour positionner durablement la CCIR dans le secteur,
- Devenir un acteur important dans la mise en relation des entreprises (besoins détectés) avec les prestataires qualifiés susceptibles de répondre à leur demande,
- Organiser, chaque année, deux à trois grands évènements phares porteurs d'image, favorisant le business et l'innovation,
- Participer à l'intégration du numérique dans le service aux entreprises de la CCIR.

La CCI Paris IDF s'est fixé les objectifs suivants :

- Mettre en place un socle de services resserrés et harmonisés adapté à chaque famille de clientèle en s'appuyant sur des partenariats avec les acteurs clés d'Île-de-France,
- Animer et mettre en place des équipes expertes dans les CCI, adossées à un projet de services commun et participatif ''transition digitale des entreprises'',
- Moderniser *lesdigiteurs.fr* et la présence sur les réseaux sociaux, créer la e-plateforme de services en ligne, mettre en place le studio digital…,
- Déployer une offre de mise en relation en tant que tiers de confiance afin de permettre aux TPE/PME d'accomplir leur projet de transition digitale avec un prestataire de qualité.

Actions à mettre en œuvre :

- **Intégrer le numérique dans la création et la jeune entreprise** : rendez-vous conseils, ateliers (webinar, Openspot), formation-action notamment dédiées à la visibilité et la prospection (Digital Starter Program).

- **Accélérer la transition numérique des TPE/PME** : conseil-diagnostic, AMO, suivi individuel, formation réalisée par nos experts et partenaires. Au travers de la plateforme de mise en relation de la CCIR, les TPE/PME pourront sélectionner leur prestataire afin de réaliser leurs projets. La digitalisation est un élément de stratégie pour le commerce (cf. axe 5).

- **Soutenir les usages numériques dans l'industrie** grâce à un accompagnement et un accès à des outils pour la réalisation de leurs prototypes. Les conseillers numériques porteront les programmes Industrie numérique.

- **Professionnaliser les E-commerçants** via un suivi spécifique, en particulier via une formation ad hoc sur 5 jours dédiée à la création et au développement de leur activité.

- **Accélérer la croissance des entreprises du numérique** grâce au « Réseau Start up numérique régional '' et à la mise en relation des clients TPE / PME via des rencontres business et le soutien des conseillers CCIR (financement, CIR, international, RH …) pour leur développement.

- **Soutenir les commerces de proximité** et les villes par des accompagnements renforcés afin de définir leurs stratégies digitales et répondre aux nouveaux usages clients.

- **Compléter le site les *Digiteurs.fr* par une plateforme ''services'' en ligne** pour répondre concrètement aux besoins des entreprises.

- **Organiser des manifestations** à enjeu d'image et d'innovation : Hakaton numérique, Lesdigiteurs day et manifestations locales animant la relation avec les entreprises et les partenaires.

Il s'agit aussi d'aider les entreprises dans leur transition notamment vers le numérique en leur proposant l'accès à des projets innovants. Il faut accompagner les entreprises dans la recherche de financements pour des actions de formations nouvelles menées en partenariat entreprises-organismes de formation.

L'école d'ingénieur ESIEE, grande école du numérique de la CCI Paris Île-de-France, couvre l'ensemble des domaines allant de l'électronique à l'informatique, du matériel au logiciel en passant par les données et les réseaux, et se spécialise dans des domaines d'avenir tels que la cyber sécurité, l'internet des objets, l'usine 4.0, la e-santé et la ville intelligente. Elle a notamment pour objectif de décliner opérationnellement pour les entreprises ses travaux de recherche :

- **à travers le projet ESIEE Connect** qui propose aux entreprises des services liés aux salles blanches comme un centre de prototypage de capteurs, un accompagnement des entreprises, la mise en œuvre des formations (formation initiale professionnalisante, formation continue certifiante) ;

- **du projet « Economic Partnership Office »** qui a pour objectif de créer un lien global avec un ensemble de partenaires entreprises dans tous les domaines (formation initiale et continue, recherche, expertise).

A-2-2-2 – FINANCEMENT

La recherche de financement est l'un des premiers besoins exprimé par les dirigeants de TPE-PME. Il est devenu l'enjeu majeur des entreprises dans un environnement économique où les besoins et la complexité vont croissant. Le recours à un prêt bancaire reste la source première de financement mais face aux restrictions des conditions d'octroi, les entrepreneurs cherchent à diversifier leurs modes de financement.

Néanmoins, ils sont souvent désarmés devant ces multiples sources et dispositifs de financements mis en place :

- les réseaux bancaires et les différents fonds d'investissement : il existe en France plus de 300 fonds et 67 plateformes de crowdfunding,
- les dispositifs proposés par l'Etat (crédits d'impôts recherche, crédits d'impôts innovation…), BPI France (subventions, avances remboursables, prêts), la Région Ile-de-France avec la gamme «up» : 1694 dispositifs publics recensés.

La CCI Paris Ile-de-France a développé différentes solutions permettant de répondre à la volonté de simplifier l'accès des TPE et PME aux financements et à celle de repositionner le projet d'entreprise au cœur du système. Les CCI d'Ile-de-France accompagnent les TPE et PME dans l'ingénierie et la recherche de financements (publics et privés, nationaux et européens, ainsi que l'animation de communautés de financeurs).

Piloté par la CCID 92, ce projet a pour ambition de :

- favoriser la croissance des entreprises en facilitant leurs financements,
- accélérer l'accès aux financements des PME en gérant la complexité des dispositifs et des acteurs.

Actions à mettre en œuvre :

Cible de TPE/PME de moins de 20 salariés.

- Proposer une **offre de services « financement » homogène** au niveau régional qui porte sur le montage de dossiers de recherche de financement spécifique (financement de l'innovation par exemple) ou de d'aides publiques (subventions du conseil régional TP'Up, PM'Up…).

- Proposer des actions de **sensibilisation** et **accompagner** individuellement des entreprises.

- Accompagner des entreprises en difficulté, en amont de procédures de redressement, dans le cadre de partenariats ciblés (Tribunaux de commerce et en lien services de l'Etat).

A-2-2-3 – RESSOURCES HUMAINES (RH) – EMPLOI – GPEC

Les entreprises accordent une importance croissante à la gestion de leurs ressources humaines. Cette prise de conscience se ressent tout particulièrement dans les PME, et notamment dans celles de moins de 50 salariés, qui ne disposent pas, le plus souvent, d'une organisation RH.

Pour ces entreprises, cette prise de conscience est souvent la conséquence d'une difficulté précise qui met en évidence la nécessité de structurer les ressources humaines de l'entreprise.

Par ailleurs, les évolutions constantes du paysage législatif, la complexification des obligations sociales et la responsabilisation croissante des entreprises en matière de GPEC, de RSE, de QVT… induisent la nécessité d'accompagner et de professionnaliser les acteurs de la fonction RH, tout particulièrement dans les TPE/PME.

Conscientes de ces enjeux, la CCI Paris Ile-de-France est présente depuis de nombreuses années sur le thème de l'emploi et des RH par le biais de différentes actions et programmes à destination des dirigeants de TPE – PME afin de leur permettre d'actualiser leurs connaissances de la réglementation, d'optimiser la gestion de leurs ressources humaines et de professionnaliser leurs recrutements, contribuant à faciliter les recrutements ciblés des entreprises, à pérenniser l'emploi sur son territoire et à développer l'apprentissage.

La thématique RH-emploi-GPEC est particulièrement prioritaire pour l'action de l'Etat en Île-de-France qui sollicite l'intervention de la CCIR en ce domaine.

L'offre actuelle de la CCIR Paris Île-de-France s'articule autour de 3 axes :

- Informer et sensibiliser, professionnaliser les dirigeants et responsables RH des TPE/PME (Capital RH**,** newsletter mensuelle de la CCI Paris consacrée aux RH, rencontres RH, matinales, open spot et ateliers RH sous forme de formations courtes, adaptées aux petites et moyennes structures, visant l'apport d'outils pratiques, pré-diagnostics…),
- Rapprocher l'offre de la demande (bourses emploi dans l'Essonne et plus modestement sur Paris, le forum de l'alternance à Paris (24ème édition, 15 000 jeunes visiteurs, 100 exposants), ateliers, pré-diagnostics…),
- Accompagner individuellement les dirigeants (principalement l'accompagnement au recrutement).

Actions à mettre en œuvre :

La nouvelle organisation des prestations, pilotée par la CCID 75, consiste à :

- Recentrer l'intervention de la CCIR Paris-Ile-de France sur des actions d'information, de sensibilisation et de développement de supports digitaux. Elle visera plus particulièrement à accompagner les TPE PME dans la mise en place des politiques publiques en faveur de l'emploi, que ce soit à travers de dispositifs spécifiques déployés par l'Etat ou par le Conseil régional,

- Faire assurer par des conseillers de proximité présents dans toutes les CCI le service d'information et de sensibilisations sur les questions de l'emploi, et de mettre en place une petite équipe régionalisée de spécialistes des questions d'emploi qui pourront développer avec les TPE PME et partenaires publics des opérations plus spécifiques (forum, bourse, programmes expérimentaux à l'échelle des bassins d'emploi).

Deux axes d'intervention sont privilégiés :

- **Axe 1 : information, sensibilisation** : une approche collective sous forme d'ateliers, de conférences, et de la newsletter spécialisée « Capital RH ».
- **Axe 2 : rapprochement offre/demande** avec la poursuite d'une manifestation régionale reconnue, le forum de l'alternance et, dans les CCI, des forums locaux et des sessions de recrutement.

Par ailleurs, un 3ème axe d'intervention concerne les **actions engagées dans l'ensemble des écoles pour la recherche appliquée notamment dans l'objectif de reconversion professionnelle des personnels en raison des mutations numériques**.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et le Plan d'investissements dans les compétences décliné en région offrent des opportunités en termes de développement de nouvelles formes d'actions de formation (Afest ou action de formation en situation de travail, blended learning…) ou de partenariats entreprises-organismes de formation pour aider les entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin. La CCIR propose d'accompagner les entreprises dans le cadre d'expérimentation ou d'appels à projets régionaux (comme par exemple, le futur appel à projets Ad'hoc qui permettra à un organisme de formation, en lien avec les besoins exprimés d'une entreprise, de former ses futurs collaborateurs, embauchés au terme de leur certification).

A-2-2-4 - TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 a fixé des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique, de transition énergétique et d'économie circulaire. Aujourd'hui, un nouveau projet de loi sur le climat et l'énergie va à nouveau affecter les modèles de production et de consommation.
Tous les secteurs d'activités sont concernés par la transition écologique avec des enjeux plus ou moins forts et immédiats selon les secteurs. Le bâtiment, les transports, l'industrie en général et l'automobile ou l'aéronautique avec le déploiement des véhicules et moteurs électrique et hybride, la distribution avec le développement des circuits courts ou la problématique du dernier km, le développement du numérique et l'explosion des consommations énergétiques des data-centers.

De nouvelles innovations et opportunités économiques émergent pour des entreprises qui choisissent d'axer leur développement sur cette économie verte, porteuse de croissance et de sens. Ces innovations sont portées par un tissu de start-up et PME de la Green Tech, de grands groupes français leaders dans leurs domaines (Suez, Véolia, Engie, EDF, Total,….) et

de nombreux laboratoires et centres de R&D très présents en Ile-de-France et notamment sur le territoire Paris-Saclay.

A l'échelle territoriale, le Conseil régional définit, avec l'Etat, la stratégie énergie climat (schéma régional climat-air-énergie) de l'Île-de-France dont les orientations doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme. A l'origine du réseau Pro'mobilité, il est également partie prenante des actions en faveur des plans de mobilité des entreprises et est un acteur essentiel de la mise en œuvre du plan de protection de l'atmosphère.

La CCI Paris Ile de France est reconnue par l'Ademe, la DRIEE et les acteurs de référence comme un facilitateur de la prise de conscience des TPE-PME sur cette thématique. Il est donc essentiel d'assurer une information et une sensibilisation des TPE-PME à la transformation de leur environnement réglementaire et législatif. Par ailleurs, le contexte règlementaire offre une opportunité pour développer des actions en faveur de la mobilité des salariés des entreprises.

Cette thématique relève essentiellement de sollicitations de l'Etat en Île-de-France et à caractère ponctuel.

A ce titre, la CCI Paris Ile de France répondra à cette problématique affirmée comme priorité de l'Etat en privilégiant deux axes :

- L'accompagnement des PME dans la transition énergétique,
- L'organisation de la mobilité des entreprises et de leurs salariés.

Le plan d'actions sera piloté par la CCIT 91 reposant sur les objectifs suivants :

- Déployer une offre d'information régionale permettant de massifier le nombre d'entreprises en contact en privilégiant l'approche digitale,
- Construire une offre régionale Plan de Mobilité ou Plan de Déplacement Entreprise au niveau des territoires et notamment des Zones d'activité déclinable sur l'ensemble des territoires d'IDF,
- Permettre l'émergence de solutions innovantes sur le sujet par l'intermédiaire de challenges type « open Innovation »,
- Déployer un ou deux programmes d'accompagnement collectif régional sur tous les départements de manière homogène en privilégiant l'approche « Faire-Faire » et en veillant à minimiser le besoin en TFC sur l'animation

Actions à mettre en œuvre :

- **Mettre en place des ateliers d'information**, webinar, et d'un site d'information pour les TPE-PME,

- **Prioriser les ressources sur la Mobilité** (PDE/PDIE) dans chaque département,

- **Déployer des prestations PDE/PDIE** dans tous les départements,

- **Arrêter le programme cofinancé ADEME** Eco-conception en 2022.

Les CCI qui le souhaitent pourront développer des programmes cofinancés dans le cadre d'une offre locale en particulier sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

A-2.3- AFFECTATION DE TFC

Taux de TFC annuel régional retenu pour l'**axe 2 Appui aux entreprises dans leurs mutations** et sa trajectoire pluriannuelle	2017 réel	2018 réel	2019 cible	2020 cible	2021 cible
Taux de TFC maximum fixé au niveau national				25 %	25 %
Taux de TFC minimum fixé au niveau national				11 %	11 %
Le % de TFC affecté à l'axe pour **les CCI de la région Île-de-France**	**9 %**	**11 %**	**10 %**	**12 %**	**14 %**

A.2.4- EVALUATION DE L'AXE

Le suivi de l'activité sur cet axe sera réalisé dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs définis au niveau national, et issus de la norme 4.9 suivants :

- Nombre d'entreprises accompagnées au numérique

- Nombre d'entreprises accompagnées au financement

- Nombre d'entreprises accompagnées sur l'appui RH

- Nombre d'entreprises accompagnées au développement durable.

AXE 3
L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A L'INTERNATIONAL

Accompagner les entreprises dans leur développement international, en vue d'augmenter le nombre des exportateurs et le volume des exportations.

A-3-1- OBJECTIF VISE PAR L'AXE

L'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur développement international, en vue d'augmenter le nombre des exportateurs et le volume des exportations.

Cet axe comprend deux thématiques.
A-3-2-1- Sensibiliser, informer, rencontrer et animer les entreprises sur les opportunités de l'international et son cadre réglementaire
A-3-2-2- Qualifier, préparer et projeter les prospects dans le cadre de la Team France Export.

A-3-2- THEMATIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN ÎLE-DE-FRANCE

A l'heure où le gouvernement souhaite augmenter le nombre d'entreprises exportatrices de 125 000 à 200 000 à la fin du quinquennat, la CCI Paris Ile-de-France agit pour assurer l'accompagnement des entreprises à l'étranger, de manière concrète et pragmatique.

Les activités directement liées à l'appui à l'internationalisation des entreprises de la CCI PIDF regroupent une assez large palette de missions et de produits, depuis les premiers contacts, très en amont et gratuits, jusqu'à la commercialisation de prestations d'autres institutions (BF ou CCI FI). Ces activités, qui occupent la majorité des collaborateurs de l'action internationale, comprennent des missions à caractère obligatoire (actions liées à une mission publique « obligatoire » confortée par le projet de COP et les services de l'État, que sont aujourd'hui les blocs d'activité Team France Export et Entreprise Europe Network) et d'autres, qui relèvent de choix stratégiques faits par la CCI Paris Ile-de-France (« Événementiel, Réseaux et Partenariats pays », « Foires et Salons », « Formations internationales »).

La CCIR a mis en place, avec Business France, en début d'année 2019, la « Team Export Île-de-France » (TFE Île-de-France) dans le cadre du dispositif national décidé par les pouvoirs publics, fruit de l'ambition exprimée par le Gouvernement sur le développement de l'exportation.

A-3-2-1-SENSIBILISER, INFORMER, RENCONTRER ET ANIMER LES ENTREPRISES SUR LES OPPORTUNITES A L'INTERNATIONAL

Au sein du dispositif TFE, c'est à la fois la responsabilité de la « Plateforme régionale des solutions » que la CCIR (marketing) va entretenir et dans laquelle elle va mettre en œuvre certains outils spécifiques (notamment L'exportateur.com), des conseillers en département, et des chargés d'évènementiels.

Hors dispositif TFE, cette thématique concerne :

- Le **programme EEN**, sur les volets information (y compris Inforeg), rencontres (conventions d'affaires) ;

- Dans chaque CCI, la s**ensibilisation et les premières informations** ;

- L'information (événements) et l'animation (clubs pays) concernant l'intervention **« Evénement, réseaux, partenariat pays » ;**

- **L'information des entreprises à l'international par le CRC de la CCI PIDF** (environ 8 % de son activité) ;

- Il s'agit notamment de **sensibiliser, informer les entreprises sur les opportunités de l'international** afin de faire croître le nombre d'entreprises exportatrices en Ile-de-France et d'aider les entreprises disposant d'une première expérience probante à l'international à se doter d'une stratégie et de moyens solides et durables. Il s'agira en particulier de valoriser l'acquisition de compétences à l'international tant en France qu'à l'étranger.

  Sont concernées à ce titre, les actions des écoles :
  - d'ingénierie pédagogique destinées à l'élaboration d'offres de formation et de stages tournées vers le développement international des entreprises et des futurs entrepreneurs ;
  - de recherche appliquée pour le développement des exportations et la recherche de partenariats internationaux ;
  - de formation au développement des compétences nécessaires aux entreprises implantées à l'international ;
  - pour le recrutement des étudiants étrangers essaimant ensuite à l'international et favorisant ainsi le rayonnement des formations françaises ;

- De même, la CCIR PIDF poursuivra son appui aux entreprises en cas de circonstances internationales exceptionnelles et afin de favoriser la continuité d'activité des entreprises, en lien avec les services de l'Etat, (Brexit, sanctions américaines, Hong Kong…) notamment grâce à un numéro azur créé et des réunions d'information territorialisées.

A-3-2-2-QUALIFIER, PREPARER ET PROJETER DANS LE CADRE DE LA TEAM FRANCE EXPORT

Cette thématique recouvre à la fois la mise en place annoncée de l'accompagnement des entreprises du dispositif national Team France Export en Île-de-France, dans un parcours en trois étapes ; qualification, préparation, projection.
Il s'agit également du volet « recherche de partenaires » du programme EEN.

Par ailleurs, la Team France Export (TFE) en Île-de-France, à travers des équipes communes de conseillers internationaux, organise la mobilisation à partir de :
-diagnostic et qualification,
-préparation juridique, interculturelle, économique,
-projection sur les marchés étrangers, et dans des approches sectorielles.

Cette mobilisation TFE se fait en lien avec le Plan régional d'internationalisation des Entreprises (PRIE) 2019-2021[2]. Les secteurs retenus par la Team France Export sont principalement ceux du PRIE.

La déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques de l'assemblée générale du 5 juillet 2018 de la CCIR PIDF vise pour les missions internationales obligatoires, à renforcer les ressources publiques avec des produits propres à développer :

- Pour le bloc European Enterprise Network (EEN), par le fléchage d'autres ressources publiques sur le programme,
- Pour le bloc Team France Export (TFE), en accroissant aussi rapidement que possible la « facturation ».

La place occupée par la CCI Paris Ile de France en matière de rayonnement à l'international doit l'inviter à poursuivre des actions avec des priorités recentrées et des moyens ajustés, avec comme principale préoccupation de permettre aux entreprises franciliennes de bénéficier de réseaux et contacts utiles pour le développement de leurs activités à l'exportation.

A-3.4- AFFECTATION DE TFC

Au sein de la région Île-de-France, le taux de TFC retenu pour l'axe 3 International et sa trajectoire pluriannuelle permettent notamment de garantir un nombre de conseillers des CCI de la région dédiés à Team France Export constant sur la période de la COM.

Pour la Team Export, l'accord CCI France/Business France en Île-de-France, mentionne 17 ETP conseillers international issus de la CCIR Paris Île-de-France. Les CCI d'Île-de-France s'engagent conformément aux accords pris à maintenir ce nombre d'ETP **TFE** constant sur la période de la COM.

[2] Le protocole instituant la Team France Export en Île-de-France a fait l'objet d'une signature, le 2 octobre 2019, entre la Région, Business France et la CCI Paris Île-de-France, en présence de l'Etat.

Taux de TFC annuel régional retenu pour l'**axe 3 International** et sa trajectoire pluriannuelle	2017 réel	2018 réel	2019 cible	2020 cible	2021 cible
Taux de TFC maximum fixé au niveau national				13 %	15 %
Taux de TFC minimum fixé au niveau national				9 %	11 %
Le % de TFC affecté à l'axe pour **les CCI de la région Île-de-France**	**8 %**	**9 %**	**8 %**	**9 %**	**11 %**

A-3-5- INDICATEURS D'ACTIVITE

Le suivi de l'activité sur cet axe sera réalisé dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs définis au niveau national, et issus de la norme 4.9.

Les indicateurs TFE dans la présente COM sont déclinés du COP et sont partagés avec Business France.

Les thématiques de l'axe	**Les indicateurs d'activité**
Sensibiliser, informer, rencontrer et animer les entreprises sur les opportunités de l'international,	- Nombre de manifestations/interventions / actions menées auprès des entreprises pour promouvoir l'international - Nombre d'entreprises sensibilisées à l'export
Qualifier, préparer et projeter les prospects pour en faire des exportateurs dans le cadre de l'offre Team France Export	Indicateurs TFE, partagés avec Business France : - Nombre de PME et ETI françaises qualifiées via l'outil de GRC - Nombre de PME et ETI françaises préparées à l'international par la Team France Export - Nombre de PME et ETI françaises projetées sur les marchés étrangers réalisées par la Team France Export - Taux de transformation (nbre d'entreprises projetées/nbre d'entreprises préparées)

Pour les indicateurs de la seconde thématique, les résultats nationaux attendus sont les suivants :

	2019		2020 cible	2021 cible
Nombre d'entreprises qualifiées de l'équipe régionale commune CCI + BF	Estimation 60 par conseiller sur une année complète	Résultats observés	60	60
Nombre d'entreprises préparées par l'équipe régionale commune CCI+BF	Estimation 30 par conseiller sur une année complète	Résultats observés	Résultats observés 2019 + 10 %	Résultats observés 2019 + 15 %
Nombre d'entreprises projetées par l'équipe régionale commune CCI+BF	Estimation 20 par conseiller sur une année complète	Résultats observés	Résultats observés 2019 + 10 %	Résultats observés 2019 + 15 %

AXE 4

LA REPRESENTATION DES ENTREPRISES

Participer à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, en relayant les propositions des acteurs économiques.

A-4.1 OBJECTIF VISE PAR L'AXE

L'objectif de l'axe 4 de représentation des entreprises, tel que formulé dans le COP, est de participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques, en relayant les propositions des acteurs économiques.

A-4.2- THEMATIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN ÎLE-DE-FRANCE

Le COP identifie trois thématiques, déclinées dans la présente COM.

A-4-2-1- COLLECTER, GERER, ANALYSER ET EXPLOITER LES DONNEES RELATIVES AUX ENTREPRISES AFIN D'ECLAIRER L'ETAT ET LES ACTEURS PUBLICS LOCAUX DANS LEURS PRISES DE DECISIONS ET ELABORER DES TRAITEMENTS FACTURABLES

Description des missions actuelles

Pour répondre à la mission de représentation des entreprises, la CCI Paris IDF et les CCID/T établissent des diagnostics, réalisent des enquêtes et des études spécifiques, construisent des bases de données pour une meilleure connaissance du tissu économique territoriale et des entreprises.

Le CROCIS (Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services) est le centre d'observation économique régional de la CCI Paris Ile-de-France. Il a pour principal objectif d'étudier l'économie francilienne et de produire des analyses chiffrées et commentées nécessaires à une meilleure connaissance de la région. Il réalise des enquêtes auprès des entreprises sur des sujets divers comme les soldes, les ouvertures dominicales, l'emploi … Les travaux émanant du CROCIS peuvent nourrir les prises de position régionales et territoriales et permettent d'informer les entreprises au travers notamment des études sectorielles qu'il conduit. Le CROCIS a noué de nombreux partenariats avec les grandes institutions régionales : INSEE, URSSAF IDF, les douanes….Il travaille également en collaboration avec le Conseil régional et son expertise est reconnue au sein du réseau des CCI, notamment dans le cadre de transfert d'expertise ou de mise en place d'outils statistiques nécessaires au suivi de l'activité économique d'un territoire et de ses acteurs.
Le CROCIS réalise, de plus, des prestations sur mesure payantes sur des sujets concernant les entreprises (par exemple en 2019 étude pour Global Blue, université de Cergy pontoise…).

Enfin, il a mis en place des indicateurs permettant de mesurer l'impact des prestations délivrées par la CCI Paris IDF et bientôt par le réseau national des CCI, en collaboration avec CCI France.

A noter également l'observatoire consulaire des entreprises en difficulté (OCED) qui permet de dresser régulièrement un panorama précis des défaillances d'entreprises.

Actions à mettre en œuvre

D'une manière générale, le CROCIS en partenariat avec la Région Ile de France s'attache à produire une image réelle et fiable de la situation économique de la région Ile-de-France (diagnostic territorial des 25 bassins, chiffres clés…).

Au-delà de l'activité courante qu'il poursuivra, le CROCIS engagera des actions spécifiques telles que :

- **Poursuivre le déploiement du SIGR en y rattachant des données qualitatives** notamment sur les zones d'activités économiques pour mieux connaitre le tissu foncier francilien,

- **Mieux exploiter les données issues de la GRC afin de mieux cerner les attentes des entreprises**

Par ailleurs, les CCI d'Île-de-France :

- créent et tiennent à jour des bases de données économiques des entreprises de leur circonscription nécessaires à leurs missions (article L711-3 du code de commerce),

- organisent des consultations sur des sujets ponctuels nationaux et d'envergure, à la demande des services de l'Etat (ex Pacte productif, Grand débat national…).

A-4-2-2- - MENER DES MISSIONS CONSULTATIVES

Description des missions actuelles :

Représentant près de 670 000 entreprises, la CCI Paris IDF exerce, depuis plusieurs années, une mission de représentation des intérêts des entreprises à l'échelle nationale et européenne ainsi qu'à l'échelle régionale.

Au plan national, la CCI Paris IDF exerce, depuis plusieurs années, une mission de représentation des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

Les travaux de la mission consultative nationale tels que conduits par la CCI Paris IDF sont doubles :
- les prises de position liées à l'actualité législative et économique,
- les travaux de fond ou les rapports qui alimentent la doctrine de la Chambre.
Une quarantaine de rapports/étude et prises de position sont élaborés chaque année. La CCI Paris Ile-de-France répond à plus d'une cinquantaine de sollicitations des pouvoirs

publics et participe à de nombreux groupes de travail pilotés par les administrations centrales (MINEFI, Chancellerie…).

Au plan régional et territorial, le réseau des CCI d'Île-de-France est appelé à représenter les entreprises d'Île-de-France aux différents échelons du territoire (régional, départemental, métropolitain, local) et vis-à-vis d'interlocuteurs de tous types : pouvoirs publics, collectivités territoriales et établissements publics locaux, établissements d'enseignement et de formation, acteurs socio-économiques, grand public…

Cette mission s'exerce sous trois formes :

- Des consultations pour avis, prévues par les textes légaux et réglementaires en matière d'urbanisme, d'aménagement commercial et d'exercice de l'activité économique (PLU, préemption…) ;
- Des auto-saisines ou des consultations/auditions/associations par les parlementaires et les ministères dans le cadre de la préparation des textes législatifs et par les collectivités locales (région, métropole, EPT, communes…) dans le cadre de schémas d'orientations ou de projets d'aménagement et de transport notamment (Grand Paris...) ;
- Des mandats de représentation au sein d'instances locales, métropolitaines, régionales ou nationales (IDF Mobilités, SGP, CESER, commission des valeurs locatives, comité de bassin, conseils d'administration de SEM, d'entreprises publiques telles que ADP ou Ports de Paris,....).

La CCI Paris Île-de-France, en lien avec les CCID/T, rend des avis sur les grands projets structurants franciliens tels que le Grand Paris avec notamment le Grand Paris Express, les projets du pôle de Roissy (terminal 4 et CDG express) et les schémas régionaux (SRDEII, SRCAE, programmation pluriannuelle de l'énergie...). Elle élabore également des baromètres sur le suivi des projets de transport comme le baromètre du Grand Paris des entreprises en partenariat avec 20 fédérations professionnelles.
Elle intervient dans des domaines variés tels que l'attractivité et le développement économique du territoire, la compétitivité des entreprises, l'emploi, la formation, l'aménagement du territoire, le transport, le tourisme, l'environnement, le développement durable et l'organisation et le fonctionnement des institutions.
Les élus de la CCI Paris IDF et des CCID/T contribuent à l'élaboration des prises de position et les valident en assemblée générale de la CCIR.

La mission consultative régionale et territoriale est assurée par la CCIR et les CCID/T selon des modalités d'organisation définies dans le Schéma sectoriel des CCI en Ile-de-France portant sur la « représentation des entreprises »[3].

Compte tenu des caractéristiques de l'Ile-de-France (30% du PIB français), de son tissu d'entreprises (diversité et richesse des activités, forte présence des sièges sociaux), la mission consultative régionale est en capacité de répondre aux enjeux qui en découlent et dont l'étendue l'amène nécessairement à examiner des questions d'intérêt supra régional.
Ceci constitue une valeur apportée aux entreprises, aux collectivités locales, aux établissements publics et aux services de l'Etat, qui peuvent l'employer pour leurs analyses et leurs actions.

[3] Approuvé par l'AG de la CCI Paris IDF le 6 juillet 2017

Actions à mettre en œuvre

La loi PACTE (tout comme la loi ELAN, par exemple) réaffirme la mission de représentation des entreprises par les chambres consulaires. Parallèlement, la loi Pacte précise le rôle de CCI France et des CCI de région ou locales dans ce domaine.

Au plan national, l'article 40 de la loi Pacte recentre désormais sur CCI France la mission consultative nationale, européenne et internationale. Par délégation de CCI France, la CCI Paris-Ile-de-France pourra réaliser des études et des prises de position en appui à la mission de représentation nationale exercée par la tête de réseau.

Au plan régional et territorial,
Au-delà de la poursuite des missions actuelles et notamment de ses obligations réglementaires, les CCI d'Île-de-France engageront les actions suivantes :

- répondre aux nouvelles obligations légales concernant les CDAC (commissions départementales d'aménagement commercial). La loi Elan du 23 novembre 2018 a réintroduit les CCI comme personnalités qualifiées sans droit de vote dans les CDAC. Elles y présenteront la situation du tissu économique dans la zone de chalandise pertinente et l'impact du projet. Par ailleurs, les CCI peuvent être sollicitées par le Préfet dans le mois précédant la réunion de la CDAC pour réaliser des études spécifiques d'organisation du tissu économique et commercial préalablement à la demande d'autorisation. En Ile-de-France, l'enjeu est important compte tenu de la densité du tissu économique et commercial d'une part et de l'ampleur de certains projets d'autre part ;
- compléter les prises de position en s'appuyant systématiquement sur des données chiffrées qui permettront d'apprécier plus précisément les conséquences des politiques publiques sur la compétitivité des entreprises franciliennes et l'attractivité de leur écosystème.

A titre d'illustration, les thématiques des travaux d'études et prises de position porteront notamment sur :

- l'attractivité de l'Ile-de-France : par exemple, l'analyse des freins des entreprises à participer aux salons franciliens a conduit la CCI Paris IDF à formuler des propositions d'actions pour que les entreprises franciliennes développent leur activité à l'export, en partenariat avec la Région Ile-de-France ;
- la smart énergie ;
- la fragilisation des ZAE ;
- la vision prospective des chefs d'entreprises franciliennes sur l'économie régionale…

La Préfecture de région pourra confier à la CCIR la réalisation d'études d'intérêt régional, à convenir dans un dialogue programmatique et sur les modalités de financement.

En matière d'enseignement, de recherche et de formation, il s'agira :

- d'exprimer par avis ou rapports des positions sur les projets de textes normatifs impact les entreprises afin que leurs attentes et leurs besoins soient mieux pris en compte ;
- de participer au service public régional de l'orientation, à la gouvernance régionale de l'apprentissage et aux Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) pour rendre plus lisibles les dispositifs d'orientation professionnelle ;

- défendre les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics en matière d'enseignement, de recherche, de formation et d'apprentissage qui passe par la mise en place d'une veille pour anticiper les évolutions législatives, et de travaux d'études pour construire les propositions et prises de position en tant qu'acteur clé du système de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- développer les expertises juridiques, sur l'orientation, l'apprentissage, la formation professionnelle afin de participer efficacement au service public régional de l'orientation, à la gouvernance régionale de l'apprentissage et aux Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

A-4-2-3-- INFORMER LES ENTREPRISES SUR LES DISPOSITIFS DE L'ETAT

La CCI Paris IDF informe les entreprises sur les dispositifs de l'Etat à mettre en place. A titre d'illustration, elle a élaboré un guide à destination des entreprises sur le RGPD, le secret des affaires, la loi PACTE (en cours), Elle organise des réunions d'informations (dispositions à prendre en cas de risques de crues…). Elle vient d'élaborer avec CCI France pour le compte des CCI du réseau consulaire un guide opérationnel sur leur nouveau rôle au sein des CDAC.

4.3 AFFECTATION DE TFC

Taux de TFC annuel régional retenu pour l'**axe 4 représentation des entreprises** et sa trajectoire pluriannuelle	2017 réel	2018 réel	2019 cible	2020 cible	2021 cible
Taux de TFC maximum fixé au niveau national				15 %	15 %
Taux de TFC minimum fixé au niveau national				9 %	9 %
Le % de TFC affecté à l'axe pour **les CCI de la région Île-de-France**	**9 %**	**10 %**	**11 %**	**10 %**	**12 %**

4.4 EVALUATION DE L'AXE

Le suivi de l'activité sur cet axe sera réalisé dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs définis au niveau national, et issus de la norme 4.9 suivants :

Les thématiques de l'axe	Les indicateurs d'activité
Mener des missions consultatives	- Nombre d'avis émis sur les documents d'orientation, de planification et d'urbanisme
Informer des dispositifs de l'Etat de soutien aux entreprises	- Nombre de consultations/visites sur les sites web d'information - Nombre d'entreprises informées sur des dispositifs publics d'appui à l'entreprise

AXE 5
L'APPUI AUX TERRITOIRES

L'objectif est de développer les capacités et les potentiels économiques des territoires et de lutter contre les fractures territoriales, en faisant émerger des projets partenariaux et des réseaux collaboratifs.

A-5.1 OBJECTIF VISE PAR L'AXE

L'objet de l'axe 5 du COP « appui aux territoires » vise à développer les capacités et les potentiels économiques des territoires et à lutter contre les fractures territoriales, en faisant émerger des projets partenariaux et des réseaux collaboratifs.

A-5.2 THEMATIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN ÎLE-DE-FRANCE

Le réseau des CCI d'Île-de-France participe aux stratégies et projets de développement territorial et à l'animation des territoires, en partenariat avec l'Etat, les collectivités territoriales et leurs opérateurs, pour répondre aux problématiques des entreprises et favoriser l'attractivité économique de l'Île-de-France.

La CCIR PIDF a vocation, de par sa proximité territoriale avec les entreprises, à participer à la mise en application des politiques de développement économique en Île-de-France (Territoires d'industrie, Bassins d'emploi territoriaux…).

Une attention particulière devra être portée aux **territoires les plus fragiles** tels les quartiers « politique de la ville » (272 quartiers Politique de la Ville (QPV) en Île-de-France**)** et bourgs ruraux.

A-5-2-1- ASSURER UNE PRESENCE DES CCI AU SERVICE DE LA COHESION TERRITORIALE

Les CCI en Île-de-France assurent une présence de proximité auprès des entreprises, ainsi qu'auprès des jeunes et des adultes à travers ses centres de formation. Elles sont les partenaires des collectivités territoriales franciliennes, dans l'objectif d'une complémentarité d'actions en faveur du développement économique et de la cohésion territoriale.
Cette présence des CCI s'illustre notamment par des implantations territoriales, des sites de formation, et des interventions ponctuelles (permanences, «boutique connectée»…).

A ce titre, l'attractivité et la cohésion des territoires des centres-villes et des territoires passent par la structuration, l'animation d'unions commerciales fortes et dynamiques et le soutien aux managers de centre-ville.

Le commerce est un secteur en pleine mutation, confronté à des enjeux majeurs :

1. l'apparition de nouvelles formes de commerce qui déstabilise le commerce traditionnel, notamment le e-commerce, les nouveaux modes de consommation,
2. un certain retard du commerce de détail quant à l'appropriation du digital.

De plus, la situation et les caractéristiques des commerces en Ile-de-France et leurs problématiques varient d'un secteur géographique à un autre. Il peut être dégagé 4 catégories :

1. Le commerce à Paris intra-muros : une hyper concentration et une hyper compétition ;
2. Le commerce en zones urbaines en banlieue : une forte vacance commerciale – une forte concurrence avec les grandes surfaces en périphérie – une baisse de l'attractivité du commerce en centre-ville ;
3. Le commerce en zones rurales en grande couronne : désertification des commerces en lien avec celle des services publics - une forte concurrence avec les grandes surfaces ;
4. Le commerce dans les QPV : problème du maintien de ces commerces dans ces territoires fragiles.

Avec 144 000 commerces en Île-de-France, les CCI d''Île-de-France ont fait le choix d'une intervention qui prend appui sur des partenariats principalement avec les collectivités locales. Ainsi les actions déployées s'inscrivent dans une logique de collaboration.

Actions à mettre en œuvre

Trois axes de développement apparaissent prioritaires pour accompagner les commerçants à la mutation du commerce :

- la **redynamisation** des polarités commerciales : offre de services aux collectivités locales, le programme « Cœur de ville « de l'Etat, et le programme « centres villes vivants » de la Métropole du Grand Paris ;
- l'accompagnement à la digitalisation des commerces et la professionnalisation des commerçants.

Ces axes se traduiront concrètement par :

- le développement du programme d'actions « Académie du Commerce » (digitalisation et accueil touristes étrangers) : action de sensibilisation, diagnostic et coaching avec une augmentation en 2020 du nombre de commerçants/participants ;
- l'amélioration de l'efficience des actions de formation (permis d'exploitation et hygiène alimentaire) ;
- le développement à l'échelle régionale de la mise en réseau des managers et chargés de mission commerce des collectivités locales : professionnaliser et former les managers de ville, essaimer les bonnes pratiques (resoCommerce…).

Les CCI d'Ile-de-France et notamment les CCI de grande couronne contribuent également à l'animation de la vie économique locale en maintenant des services de proximité dans les territoires et plus particulièrement dans les communes rurales (points multi-services…).

A-5-2-2- PARTICIPER A LA CONCEPTION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FAVORISANT L'INSTALLATION DE LA CROISSANCE

Deux axes sont identifiés :

- **La connaissance du tissu économique pour favoriser la diversité du tissu économique francilien**

L'économie francilienne repose sur des polarités économiques structurantes et des dynamiques des grands territoires d'échelle internationale : Paris-La Défense, Paris-Saclay, le hub des échanges internationaux et de l'aéronautique du Grand Roissy, Le Bourget, Orly-Rungis, Sénart Grand Paris Sud, Cergy confluences, Paris Biotech Vallée, Marne-La-Vallée-Val d'Europe…
Dans cet objectif, la construction du Grand Paris offre des opportunités renouvelées en matière de mobilité, d'attractivité territoriale et d'affaires.
La CCI Paris Île-de-France entretient une connaissance fine du tissu économique francilien pour faire entendre les besoins des entrepreneurs à l'échelon régional et local et pour conduire des actions en phase avec les enjeux des territoires. La CCI Paris IDF et les CCID/T établissent des diagnostics, réalisent des enquêtes et des études spécifiques, construisent des bases de données pour une meilleure connaissance du tissu économique territorial et des entreprises. Ces travaux peuvent s'inscrire dans des partenariats avec les collectivités locales.

Actions à mettre en œuvre :

La CCI Paris Ile-de-France poursuivra le développement du système d'information géographique régional (SIGR), outil permettant de valoriser les données issues de bases nationales et d'un recensement fait par la CCIR de types d'entreprises (commerce, ZAE…). Il s'agira d'un outil commun d'observation économique et territoriale qui permettra d'irriguer les études, les prises de position mais également les actions à destination des entreprises et des territoires. Il constituera un élément essentiel de l'offre proposée aux collectivités locales. Le SIGR s'appuiera sur les réseaux et expertises des chargés d'études et des chargés de mission territoriaux des CCI, pour être enrichi en informations qualitatives sur les entreprises et les territoires. La connaissance fine des ZAE d'Ile-de-France est un exemple de base de données à forte valeur ajoutée pour la CCI Paris (au plan économique, foncier et social).

- **Les actions à destination des territoires, filières et des projets**

La CCI Paris IDF propose des solutions intégrées articulant l'échelle régionale et celle de la proximité, pour répondre aux problématiques des entreprises et de l'emploi dans les territoires. Elle ciblera son action sur des programmes et des outils à dimension régionale et forte valeur ajoutée pour les entreprises et les territoires.

Actions à mettre en œuvre en œuvre

- **Accompagner les filières** dans le développement de leurs PME/TPE adhérentes, en proposant la gamme de services existants des CCI avec un point d'attention particulier sur l'international. La présence actuelle de la CCIR au sein de la gouvernance des filières (pôle de compétitivité…) sera maintenue pour y défendre ce rôle.

- **Concentrer les moyens de la CCI Paris Ile-de-France sur des programmes régionaux transverses et adapter l'organisation de la CCI Paris IDF**

  1#L'attractivité constitue un enjeu important pour l'Île-de-France, au regard de la place que tient la région capitale dans le monde et des sollicitations fortes pour des implantations d'entreprises. La CCIR participe à l'effort collectif réalisé pour attirer et améliorer l'accueil des entreprises :

  La CCI Paris Ile-de-France est pleinement mobilisée pour que la région-capitale tire profit de son positionnement international. Ceci est renforcé par la perspective du Brexit. Le renforcement de la masse critique des activités financières présentes en Ile-de-France, et l'arrivée de nouvelles expertises, élargiront l'offre de services de haut niveau accessibles aux sièges sociaux des autres secteurs d'activités, avec des retombées positives pour l'ensemble de l'économie nationale.
  Pour parvenir à cet objectif, la CCI Paris Île-de-Paris poursuivra ses actions et financements dans le cadre du guichet **«Choose Paris Région»**[4], et de **Paris Ile-de-France Capitale Economique (PCE)**, créée à son initiative pour des actions de promotion de l'attractivité, ainsi que Paris Europlace à laquelle elle contribue également.

  #2- Industrie du futur
  Réussir les programmes lancés (Usine Numérique-2019, Smart Industrie-2020 et diversification des entreprises de défense -2020) et en initier de nouveaux en relation notamment avec la politique gouvernementale « Territoires d'Industrie » (9 bassins concernés en Ile-de-France). La CCI Paris IDF propose, en accord avec la Région Ile-de-France, de contribuer à la définition et à la mise en œuvre des contrats « territoires d'industrie » : réunion ciblant les PME industrielles afin de leur présenter les dispositifs existants (fin 2019/début 2020), organiser, au 2ème trimestre 2020, sur le Territoire d'industrie, un événement BtoB afin de permettre aux Offreurs de solutions (OS) d'Ile-de-France de rencontrer les ETI (>250) et Grands comptes du Territoire.

  #3- Grands Projets
  CCI Business Grand Paris (plateforme des investissements du Grand Paris, outil régional de référence pour donner de la visibilité aux investissements publics et privés et aux chantiers associés, et rapprochant maîtres d'ouvrage et entreprises) : conforter l'action engagée, renforcer et mesurer la dimension business (rencontre donneurs d'ordre, convention BtoB), accroître l'offre de service à destination des PME (exemple : boite à outil groupement) et des donneurs d'ordre (solutions innovantes). Proposer également les outils pour prolonger le projet au niveau local.

- **Améliorer l'agilité de l'action régionale en mettant en place un processus et des critères clairs et partagés de régionalisation des projets issus des territoires permettant une adaptation du socle régional des programmes régionaux transverses.**

[4] Créé grâce à un partenariat État, Région Ile-de-France et Ville de Paris, le guichet "Choose Paris Region" propose aux entreprises étrangères qui s'installent en région parisienne d'avoir un interlocuteur unique pour faciliter toutes leurs démarches. Ce « guichet unique » est formé d'une équipe de chargés d'affaires issus des partenaires du projet: la Ville de Paris, l'Agence Parisienne de Développement Economique et d'Innovation «Paris & Co», la Métropole du Grand Paris, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île de France, l'Agence de la Région « Choose Paris Région » et Business France.

Exemples de projets potentiels dentifiés à ce jour : action sur les **Quartiers Politique de la ville** (2020- soutien CDC), santé, agro-alimentaire, création -mode-design…

A-5-2-3- ANIMER ET METTRE EN RESEAUX LES ENTREPRISES

Il s'agit pour la CCI Paris Ile-de-France d'animer un écosystème d'entreprises connectés à leur territoire pour faciliter la mise en relation et le partage d'expériences. La CCI Paris Ile-de-France est reconnue depuis 15 ans comme spécialiste des réseaux d'entreprises PLATO. Le modèle économique a été éprouvé avec un mix financement privé et public.

Actions à mettre en œuvre

- Développer la performance des **réseaux PLATO** pour optimiser les coûts externes et coûts internes : mutualisation des process, recherche de financement, de contenu des ateliers (boite à outils), d'outils d'animation (appli…) ;

- **Déployer** a minima par département 6 groupes pour une visibilité régionale : 3 STANDARDS /3 THEMATIQUES .

- **Faire évoluer le modèle** en le modernisant autour du développement du business inter-PLATO avec notamment un projet comme fil conducteur pour fédérer et donner du sens au dirigeant (RSE) ;

- **S'appuyer sur la politique des 25 Bassins d'emplois mis en place conjointement par l'Etat et la Région** pour déployer l'offre avec le Conseil Régional dans le cadre d'un dossier FEDER régionalisé.

Les départements qui le souhaitent conserveront des programmes cofinancés dans le cadre d'une offre spécifique locale.

A-5-2-4- ETRE EN APPUI DES POUVOIRS PUBLICS POUR ASSURER LA RELATION AVEC LES ENTREPRISES EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

La CCI Paris Île-de-France sait pouvoir se mobiliser, rapidement, au côté de l'Etat, de la Région et des autres collectivités locales pour soutenir les entreprises en cas de circonstances exceptionnelles.

Lors des **crues et graves inondations** notamment en 2018, le réseau des CCI d'Île-de-France a accompagné les entreprises concernées, en lien avec les services de l'Etat.
Fin 2018/début 2019, elle a accompagné près de 1 000 entreprises ayant subi les **dégâts causés par les « manifestations** des gilets jaunes », en étroite collaboration avec les acteurs publics, notamment l'Etat et les collectivités locales (région, Ville de Paris).

Les **incertitudes liées au Brexit** et aux modalités exactes du départ du Royaume-Uni constituent également une situation exceptionnelle et très inconfortable pour les entreprises, qui, au-delà des accords sectoriels temporaires adoptés fin 2018, ont

impérativement besoin, pour développer leurs courants d'affaires, d'un cadre administratif et juridique précis, équilibré et durable. La CCIR PIDF poursuivra son appui aux entreprises, en lien avec les services de l'Etat, afin qu'elles aient les moyens d'exporter vers le Royaume Uni dans les conditions les plus optimales au regard des nouvelles contraintes qui pourraient peser sur elles. A cette fin un numéro azur a été créé et des réunions d'information territorialisées ont été organisées. (Cf. axe 3)

A-5.3 AFFECTATION DE TFC

Taux de TFC annuel régional retenu pour l'**axe 5 Appui aux territoires** et sa trajectoire pluriannuelle	2017 réel	2018 réel	2019 cible	2020 cible	2021 cible
Taux de TFC maximum fixé au niveau national				21 %	21 %
Taux de TFC minimum fixé au niveau national				13 %	13 %
Le % de TFC affecté à l'axe pour **les CCI de la région Île-de-France**	**12 %**	**12 %**	**15 %**	**14 %**	**18 %**

A-5.4 EVALUATION DE L'AXE

Le suivi de l'activité sur cet axe sera réalisé dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs définis au niveau national, et issus de la norme 4.9 suivants :

Les thématiques de l'axe	Les indicateurs d'activité
Participer à la conception des projets de développement territoriaux	- Nombre d'acteurs publics du secteur local accompagnés
Animer et mettre en réseaux les entreprises	- Nombre d'entreprises sensibilisées collectivement - Nombre d'entreprises adhérentes collectivement

3. L'évaluation de la performance par la prise en compte des 6 indicateurs transverses de performance prévus au chapitre 3 du COP qui feront l'objet d'une évaluation menée dans chaque région par un prestataire selon une méthodologie nationale.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Île-de-France a lancé en 2017 une démarche de mesure et suivi de la performance et de qualité.

L'objectif est de mesurer l'efficacité et la qualité des prestations fournies et leur impact sur les indicateurs de performance de l'entreprise à partir de quatre marqueurs prioritaires que sont le développement commercial, le chiffre d'affaires, l'emploi, et l'investissement.

Quatre enquêtes d'impact ont été déjà été réalisées par la CCIR Paris Île-de-France, à partir d'enquêtes téléphonique réalisés par un organisme de sondage indépendant et dont les résultats sont présentés en **annexe 1.**

L'initiative de la CCIR Paris Île-de-France se voit prolongée dans le nouveau cadre d'évaluation mis en place au niveau national pour le réseau des CCI.

Ainsi, **la performance de la présente COM sera évaluée sur la base des indicateurs transverses de performance suivants, retenus pour les 3 premiers axes relevant de l'appui aux entreprises :**

- Taux de satisfaction ;
- Indicateur d'utilité ;
- Indicateur d'impact sur le chiffre d'affaires ;
- Indicateur d'impact sur l'emploi ;
- Indicateur d'impact sur l'investissement
- Taux de recommandation.

La mesure de ces indicateurs au niveau régional sera réalisée selon une méthodologie élaborée au niveau national.

4- GESTION DE LA TRANSITION VERS UN NOUVEAU MODELE DE L'APPAREIL DE FORMATION

4.1 OBJECTIF VISE PAR L'AXE

L'objectif est d'accompagner la transformation de l'appareil de formation des CCI en vue de réduire ou de pondérer son niveau de dépendance à la ressource fiscale, y compris par l'ingénierie pédagogique.

Conformément au COP, il s'agit d'accompagner la transformation de l'appareil de formation des CCI franciliennes, en vue de-réduire ou de pondérer son niveau de dépendance à la ressource fiscale, y compris par l'ingénierie pédagogique.

En Île-de France, les CCI ont un rôle déterminant, qu'il convient de préserver, en matière de formation initiale (dont l'apprentissage), continue et de reconversion.

La CCI Paris Île-de-France est un des plus importants groupes de formation français. En 2018, près de 62 000 personnes ont bénéficié de ses enseignements (15 000 en apprentissage, 15 000 en formation initiale, 32 000 en formation continue), dans 21 écoles. Les taux de diplomation du groupe sont très performants (92 % en moyenne) et l'insertion professionnelle des jeunes est particulièrement forte (89 % dont 84 % pour l'apprentissage). Le groupe bénéficie de marques fortes telles que HEC, ESCP Europe, ESSEC, FERRANDI Paris, Gobelins L'école de l'image, réputées au niveau international, et de marques nationales ou régionales pour ses autres écoles.

Depuis l'adoption de la loi Mandon en 2014, HEC et ESCP Europe ont opté pour le statut d'établissement d'enseignement supérieur consulaire (EESC) respectivement en 2016 et en 2018 et restent filiales de la CCI Paris Ile-de-France. En 2016, des regroupements d'écoles en filières sont intervenus, avec la création de la filière gastronomie –hôtellerie portée par FERRANDI (regroupant FERRANDI -INHAC-TECOMAH), de la filière « Les Eco-Activités « (L'EA) regroupant ITEDEC, CFI Gambetta / Gennevilliers et TECOMAH, ainsi que de la filière « services à l'industrie » regroupant le CFI Orly et l'IFA Delorozoy.

L'action menées par les CCI en Île-de-France en matière de formation fera l'objet d'un financement partiel par la TFC dans le cadre d'une gestion de la transition vers un nouveau modèle qui vise à poursuivre le développement de la formation et des compétences au profit des entreprises et faciliter l'insertion des jeunes.

4.2 THEMATIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN ÎLE-DE-FRANCE

A travers la transformation de son appareil de formation la CCI Paris-Ile-de-France entend continuer à répondre aux besoins en compétence des entreprises, de l'économie, du territoire, d'une part, des jeunes et des adultes, d'autre part.
Elle met ainsi tout en œuvre pour :

- promouvoir et développer l'apprentissage au bénéfice des jeunes, des entreprises, de l'emploi et des territoires ;
- être l'un des acteurs de référence d'une stratégie visant à faire de l'Île-de-France une région scientifique et technologique, riche d'interactions et de coopérations entre le monde académique, les laboratoires et les milieux économiques ;
- proposer en matière de formation continue, des approches originales et différenciées pour répondre à des besoins spécifiques, préserver l'employabilité ou faciliter le retour à l'emploi.

Pour cela, il s'agit notamment de :

- faciliter le positionnement des grandes écoles dans l'environnement compétitif de la formation et de l'enseignement, en France et dans le monde ;
- recomposer les appareils (centres de formation en alternance et continue) et accompagner les écoles de proximité et les écoles spécialisées, en privilégiant tout particulièrement les établissements répondant à un besoin local de formation et de recrutement, et participant au maillage de la formation professionnelle (pôles d'équilibre, campus des métiers et des qualifications).

Sont concernées à ce titre, les dépenses :

- **nécessaires à la transformation du modèle économique des grandes écoles** qui devront à terme se passer de subvention en provenance de la CCIR. L'ESIEE est une école spécifique au sein des grandes écoles du réseau consulaire, assimilable aux grandes écoles d'ingénieurs publiques qui dépendent essentiellement de financements publics, son modèle économique doit évoluer en tenant compte de son environnement concurrentiel ;

- **utiles à la transformation et au repositionnement du groupe éducatif de la CCIR dans son ensemble**. Il s'agit notamment des dépenses de :

  - gouvernance du groupe éducatif et de définition de la stratégie ;
  - pilotage et de suivi, notamment social et financier, du groupe éducatif ;
  - ingénierie pédagogique par le soutien à l'innovation pédagogique notamment digitale ;
  - marketing afin de comprendre et d'anticiper les besoins en compétences des entreprises et les attentes des jeunes et ainsi d'accompagner les écoles dans leur transformation ;
  - communication Corporate et de recherche de mécénat visant à promouvoir l'intérêt général du groupe éducatif CCIR ;

- enfin, **certaines formations techniques nécessitent des investissements pédagogiques lourds** qui concernent majoritairement les premiers niveaux de formation, sur des métiers en manque d'attractivité pour les jeunes, mais qui contribuent à l'ancrage territorial d'une partie de l'appareil de formation de la CCIR. Certaines formations de l'EA et du CFI sont concernées.

4-3 AFFECTATION DE TFC

Taux de TFC annuel régional retenu pour **la gestion de la transition** et sa trajectoire pluriannuelle	2017 réel	2018 réel	2019 cible	2020 cible	2021 cible
Taux de TFC maximum fixé au niveau national				38 %	28 %
Taux de TFC minimum fixé au niveau national				3 %	0 %
Le % de TFC affecté à l'axe pour **les CCI de la région Île-de-France**	**46 %**	**39 %**	**37 %**	**34 %**	**22 %**

4-4 ETUDE D'IMPACT DU CHANGEMENT DE BUSINESS MODEL

Une étude d'impact sur le changement de business model sera réalisée tous les ans sous la conduite du comité de pilotage COM, et permet :
- d'effectuer le suivi de la trajectoire de la TFC et le changement de business model ;
- de mesurer les impacts sur l'appareil de formation et l'activité, notamment à partir d'indicateurs.

Pour la présente COM, les impacts de la baisse de la TFC seront analysés au regard des indicateurs d'activité suivants :
- effectifs formés en initial, apprentissage, continu ;
- taux de diplomation des effectifs formés en initial, apprentissage, continu ;
- taux d'insertion professionnelle des effectifs formés en initial, apprentissage, continu.

Il sera mis en parallèle le suivi de la trajectoire de baisse annuelle de la TFC et les indicateurs d'activité retenus afin d'analyser les impacts de la baisse de la ressource fiscale sur les indicateurs d'activité pris dans leur ensemble et de prendre en considération ces impacts dans le but de bâtir un modèle économique pérenne qui permettra de pondérer le niveau de dépendance à la ressource fiscale sans que les indicateurs d'activité soient dégradés.

Cf. annexe 2 – Etude d'impact : une trame est en cours d'élaboration par CCI France

QUELQUES CHIFFRES CLEFS DE L'ACTION DES ECOLES DES CCI EN ÎLE-DE-FRANCE

La quasi-totalité des jeunes diplômés de ces établissements décrochent leur premier emploi au bout de quelques mois seulement et cette tendance se confirme en 2019 dans les résultats d'une étude réalisée auprès de 7000 sortants d'écoles de la CCI Paris Île-de-France[5], avec :

- **Un taux d'insertion professionnelle en progression pour la 5ème année consécutive,** traduisant l'adéquation particulière des formations dispensées par les écoles avec les besoins des entreprises **:** 90% des jeunes diplômés des établissements d'enseignement de la

[5] *L'Observatoire de la formation, de l'emploi et des métiers de la CCI Paris Ile-de-France avec Médiamétrie a mené une étude auprès de 7000 sortants de 16 établissements d'enseignement de la CCI Paris Ile-de-France (hors Essec, Faculté des Métiers, Utec). L'enquête a été réalisée 7 mois après la fin de formation avec un taux de réponse de 64%.*

CCI Paris Ile-de-France ont un emploi dans les 7 mois ayant suivi la fin de leur formation (soit près de 9 jeunes sur 10 en activité). Si cette progression de l'insertion professionnelle concerne tous les niveaux de formation, elle bénéficie fortement aux jeunes issus des niveaux supérieurs de qualification avec un taux qui s'établit à 92 %.

- **Une amélioration des conditions d'entrée sur le marché du travail : c**oncernant les premières embauches, la moitié a été réalisée par une PME ou une ETI. La part des contrats en CDI est en hausse de 4 points par rapport à 2018 : 66 % des jeunes interrogés déclarent avoir été recrutés en CDI.
- **Une hausse des propositions d'embauche par les entreprises d'accueil des apprentis :** plus d'un quart des apprentis (28,2 %) ont été embauchés par leurs entreprises d'accueil. L'enquête révèle par ailleurs que près de 90 % des jeunes passés par l'apprentissage gardent une image très positive de leurs entreprises d'accueil.

Pour les CCI d'Île-de-France, il n'y a pas d'affectation de TFC, sur la période de la COM, pour la gestion de grands équipements.

5. Modalités de financement et d'affectation de la TFC sur les missions prioritaires

Tableau de synthèse d'affectation de TFC et trajectoire pluriannuelle

	2017	2018	2019	P 2020	P 2021	Traj. COP 2020	Traj. COP 2021
Axe 1- Entrepreneuriat	16 %	19 %	18 %	21 %	23 %	33 % 21 %	34 % 22 %
Axe 2- Appui aux entreprises dans leurs mutations	9 %	11 %	10 %	12 %	14 %	25 % 11 %	25 % 11 %
Axe 3 - International	8 %	9 %	8 %	9 %	11 %	13 % 9 %	15 % 11 %
Axe 4 – Représentation des entreprises	9 %	10 %	11 %	10 %	12 %	15 % 9 %	15 % 9 %
Axe 5 – Appui aux territoires	12 %	12 %	15 %	14 %	18 %	21 % 13 %	21 % 13 %
Gestion de la transition vers un nouveau modèle de l'appareil de formation	46 %	39 %	37 %	34 %	22 %	38 % 3 %	28 % 0 %

6. Modalités de mise en œuvre de la COM

Les missions des CCI en Île-de-France sont menées par les chambres du réseau :

- **En développant l'offre nationale de services (ONS) au sein du réseau des CCI**
- **En utilisant notamment des outils numériques, et en particulier CCI Store**
- **En travaillant en coordination avec les différents acteurs territoriaux**

La CCIR PIDF mène de nombreuses initiatives en coordination avec d'autres CCI et réseaux consulaires, les services de l'Etat dans les territoires, des opérateurs de l'Etat, les collectivités et les organisations professionnelles ou patronales, dans un souci d'efficacité et de recherche de la meilleure complémentarité possible entre compétences et financements, afin d'éviter des offres de services redondantes sources de surcoûts pour les finances publiques.

Les évolutions législatives des quatre dernières années (lois MAPTAM et NOTre, loi de mars 2016, loi PACTE de 2019, lois de finances) ont fortement fait évoluer le contexte dans lequel doit agir la CCI Paris Ile-de-France. Cela la conduit à développer de nouveaux partenariats et un pilotage des activités de la CCIR PIDF dans un format de cohérence et de recherche d'efficacité renforcées.
La CCI Paris Ile-de-France a ainsi construit avec les collectivités locales, les établissements publics, les organisations patronales et les fédérations professionnelles, des collaborations visant à l'efficacité de l'action publique en faveur des entreprises. En proposant des interventions ciblées au milieu économique (digital, réseaux, création-transmission-reprise, commerce…) et une capacité de formation structurante (initiale, continue, apprentissage…), elle a proposé à de nombreux partenaires des complémentarités d'action qui doivent concourir à un modèle plus ergonomique.

L'assemblée générale du 4 avril 2019 de la CCIR PIDF a adopté la poursuite d'une stratégie d'alliances par le renouvellement ou la prise d'avenants pour les conventions déjà existantes ayant favorisé le repositionnement stratégique et agissant pour la conclusion d'accords supplémentaires, qui feront l'objet d'accords de principe et de contractualisations (déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques adoptés par l'AG du 5 juillet 2018).

La COM permet à l'Etat de mandater les CCI d'Ile-de-France, afin d'agir sur des enjeux nationaux, déclinés en région, en complémentarité des actions conduites par l'ensemble des autres intervenants. A travers ce mandat, l'Etat reconnaît l'utilité des CCI dans la mise en œuvre des politiques publiques nationales.

Cf. annexe 3-Recensement des principales contractualisations des CCI avec la Région et les collectivités locales en Île-de-France
Cf. annexe 4-Illustrations de coopérations avec l'Etat, de grands opérateurs publics et des professionnels

➢ En engageant, chaque fois que possible, des actions de mutualisation

La mutualisation est déployée à plusieurs niveaux :

- En premier lieu entre la CCIR et les CCIT.
  Suite à l'adoption en Assemblée générale de la CCI de région Paris Île-de-France le 6 juillet 2017 du schéma régional d'organisation des missions (SROM), des actions de mutualisations ont été amplifiées entre la CCIR et la CCIT91 et entre la CCIR et la CCIT77.
- En deuxième lieu, entre la CCIR et d'autres CCI et autres chambres consulaires, en particulier les chambres des métiers et de l'artisanat (CMA), en cohérence avec le SROM et les orientations du COP.

Cf. annexe 5-Suivi des actions de mutualisation menées en inter consulaire par les CCI d'Île-de-France

➢ En poursuivant le processus de transformation de la CCIR Paris Île-de-France engagé dès 2013, avec le déploiement des orientations stratégiques pour un nouveau modèle des CCI d'Ile-de-France adoptées par l'Assemblée générale de la CCIR du 5 juillet 2018 (*cf. point 1-2-2).*

Suite au plan de transformation mis en œuvre par la CCI de Région Paris Île-de-France de 2015 à 2017, qui lui a permis de faire face à cette réduction de ressources notamment par la suppression de près de 1 000 postes, tout en adaptant les missions et les services utiles aux entreprises, aux jeunes et aux territoires, il s'agit de poursuivre la transformation en s'appuyant sur:

- Le schéma stratégique régional, les schémas sectoriels et le SROM adoptés par l'AG CCIR du 6 juillet 2017 ;
- Les orientations stratégiques des CCI d'Île-de-France pour un nouveau modèle, adoptées par l'Assemblée générale du 5 juillet 2018 et en particulier celles concernant les services aux entreprises, le développement international et les études ;
- La mise en œuvre, au 1er janvier 2019, de la Team France Export Ile-de-France avec Business France en matière d'accompagnement des entreprises à l'exportation ;
- La loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi dite « PACTE » en mars 2019) et son impact sur les missions des CCI, qui prévoit notamment une révision du périmètre de leurs missions. En particulier, un guichet unique électronique devant constituer l'interface entre les organismes actuellement destinataires des informations collectées par les CFE et les entreprises se substituera aux différents réseaux de CFE et un registre dématérialisé des entreprises ayant pour objet de centraliser et de diffuser les informations les concernant en lieu et place des différents registres et répertoires existants sera créé.
  Par ailleurs, CCI France représente désormais seule, auprès de l'Etat et de l'Union européenne ainsi qu'au plan international, les intérêts nationaux de l'industrie, du commerce et des services ;
- La «loi Avenir professionnel» de 2019 et son impact sur l'action formation/apprentissage des CCI ;
- Les déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques de l'Assemblée générale du 5 juillet 2018 relatives aux services aux entreprises, à la mission consultative et aux études, adoptées lors des Assemblées générales du 4 avril 2019 et du 4 juillet 2019, et notamment :

- le rapprochement des missions de représentation et de soutien à l'accompagnement des entreprises ;
- la définition des domaines d'activités stratégiques dont le pilotage est confié, pour chacun d'eux, à une CCID ou une CCIT ;
- la mise en œuvre de la digitalisation des formalités d'entreprise imposée par l'Etat, qui revoit en profondeur la mission des CCI pour les CFE à compter de 2021 ;
- l'attention portée à l'élaboration et la mise en œuvre de l'offre nationale de services, coordonnée par CCI France ;
- la contractualisation avec CCI France qui délèguera à la CCI Paris Ile-de-France une part de la mission consultative nationale ;
- le renforcement du partenariat entre la Team France Export et Business France ainsi que la recomposition des actions dédiées à l'internationalisation des PME ;

- et la décision d'AG CCIR du 12 septembre 2019 relative à l'évolution des organisations de la CC Paris Île-de-France sur les missions de services à l'entreprise, d'information et de représentation des entreprises.

7. Modalités d'évaluation de la COM

➢ Indicateurs et étude d'impact

La CCIR Paris Ile-de-France réalise un bilan annuel de la COM et des données issues des indicateurs d'activité et de performance. Ces bilans sont présentés en Comité de pilotage. Ils sont ensuite transmis à CCI France pour consolidation nationale. Le cas échéant, et à chaque évaluation annuelle, les indicateurs peuvent être modifiés ou complétés pour répondre aux réalités de l'action de la CCIR et à son évolution.

L'évaluation de la COM sera effectuée à partir :

- **D'indicateurs d'activité**, issus de la norme 4.9 et définis au niveau national, tels que précisés dans le COP et la présente COM.

Les indicateurs concernant la Team France Export sont les indicateurs régionalisés tels que convenus entre Business France et le réseau des CCI.
Chacun des 5 axes mentionnés ci-dessus fait l'objet d'indicateurs, suivis dans le cadre des COM et consolidés au niveau national par CCI France.

- Des **indicateurs transverses de performance** définis au niveau national qui sont ceux relatifs au point 3.

- **Une étude d'impact pour la gestion de la transition** (changement de business model, impact sur les activités). Cf. point 4 et annexe 1.

Des indicateurs issus de différents politiques nationales ou régionales correspondant aux axes des missions de service public réalisées par la CCIR (SRDEII, convention IDE, territoires d'industries, etc.) et dont elle est signataire pourront faire l'objet d'un suivi spécifique en Île-de-France.

Un indicateur spécifique à l'Île-de-France concernant le Grand Paris est également ajouté dans la présente COM, au regard à l'axe 5, à savoir :
- «Nombre de PME inscrites sur la plateforme des investissements du Grand Paris».

➢ Instance de suivi et clause de revoyure

L'avancement et la vérification de la soutenabilité de la COM en Île-de-France font l'objet d'un dialogue régulier entre la Préfecture de région Île-de-France et la CCI de région Paris Île-de-France, afin d'adapter, si nécessaire, le dispositif d'ensemble, et notamment l'évolution du plafond de la taxe affectée, au regard des impacts économiques, sociaux et territoriaux observés, incluant la capacité pour les CCI en Île-de-France de mobiliser des co-financements et d'augmenter le volume de facturation.

Ce dialogue est organisé comme suit :

- Un Comité de pilotage (COPIL), composé de la CCIR, de la préfecture, de la DRFIP et de la DIRECCTE se réunira au moins 3 fois par an. Lors de ces instances seront présentés le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s) de la chambre.

- Un Comité technique (COTECH) regroupant les services de l'Etat et de la CCIR, se réunira au tant que de besoin, au fil des politiques publiques et des missions qui pourront être amenées à évoluer, et au moins une fois avant chaque COPIL. Ce comité assure le suivi régulier de la mise en application de la COM.

  Ce COTECH est alimenté, pour les orientations qu'il propose au COPIL, par les propositions issues des groupes de travails entre les services de l'Etat sur le territoire et la CCIR sur la participation de celle-ci aux différentes politiques développées dans la région et de ses modalités. Ces groupes de travail pourront associer d'autres partenaires intervenant dans le développement économique en Ile-de-France pour parfaire la complémentarité des actions sur le territoire.

Cette convention fait l'objet d'une clause de revoyure :

• Annuelle en format « Comité de pilotage », afin de prendre en compte les ajustements ou les nouvelles priorités, sous réserve d'en abandonner d'autres ou d'en assurer leur financement, en fonction des moyens dont dispose le réseau ;

• Lorsqu'il est nécessaire de prendre en compte les évolutions législatives, réglementaires et de la politique régionale en matière de développement économique, en format « Comité de pilotage ».

Paris, le 3 octobre 2019

SIGNATAIRES

Pierre GOGUET,
Président de
CCI France

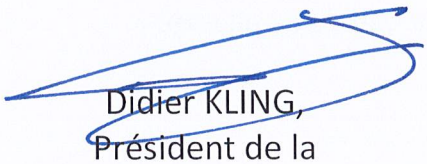

Didier KLING,
Président de la
CCI Paris Île-de-France

Michel CADOT,
Préfet de la région
d'Île-de-France,
Préfet de Paris

ANNEXES

➢ ANNEXE 1-
RESULTATS DES ENQUETES D'IMPACT REALISEES PAR LA CCIR PARIS ÎLE-DE-FRANCE

I- Sur le «Développement international»

➲ **1ère enquête administrée du 19 octobre au 8 novembre 2017** (échantillon de 500 entreprises accompagnées en 2015 et 2016)

➲ **2ème enquête administrée du 3 au 16 octobre 2018** (échantillon de 500 entreprises accompagnées en 2017).

Les principaux résultats qui ressortent de cette dernière enquête sont consultables sous format dématérialisé et accessibles sur le site web de la CCIR Paris Île-de-France (*https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/enquete-croissance-a-l-international)* : cf. *infra*.

89 % des chefs d'entreprise accompagnés sont très satisfaits ou satisfaits des actions et prestations dont ils ont bénéficié.
Un an après avoir été accompagnés par la CCI Paris Ile-de-France, plus de la moitié des chefs d'entreprise a en moyenne atteint ses objectifs. L'enquête montre également que 52 % des entreprises qui ont suivi le parcours mis en place par la CCI Paris Ile-de-France ont vu leur chiffre d'affaires à l'export augmenter entre 2017 et 2018. Pour 59 % d'entre elles, la hausse de leur chiffre d'affaire est supérieure à 10%. Être accompagnées a également permis à 39 % des entreprises de recruter dans le cadre du développement de leur activité à l'international.
Des freins peuvent également apparaître comme en attestent 59 % des entreprises interrogées. Au-delà de l'action réglementaire et diplomatique de l'Etat pour alléger ou faire disparaître les freins existants, la CCI Paris Ile-de-France informe et suggère des solutions aux chefs d'entreprises dans une démarche personnalisée pour ne pas les laisser gérer seuls ces freins.

Croissance à l'international : La CCI Paris Ile-de-France aux côtés des entreprises

Résultats d'enquête - octobre 2018

56% des chefs d'entreprise déclarent recommander fortement les services de la CCI Paris Ile-de-France

53% ont pu concrétiser leurs projets un an après l'accompagnement de la CCI Paris Ile-de-France

89% sont très satisfaits ou satisfaits des actions et prestations réalisées par la CCI Paris Ile-de-France

74% ont suivi totalement ou en grande partie les recommandations émises par la CCI Paris Ile-de-France

52% ont vu leur chiffre d'affaires à l'export augmenter

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TRANCHES D'AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

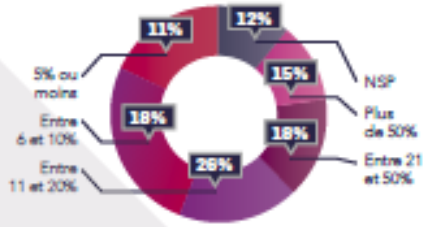

39% ont recruté dans le cadre du développement de leur activité à l'export

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TRANCHES D'EMPLOIS CRÉÉS

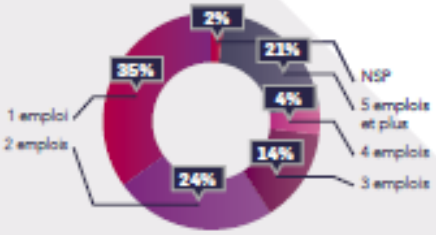

PRINCIPAUX PROFILS RECRUTÉS*

57% Commerciaux

49% Production et R&D

23% Administratif

55% ont réalisé des investissements

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS*

44% R&D/ Innovation

38% Besoin en fonds de roulement

20% Immobilier

18% Outils de production

* Plusieurs réponses possibles

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Principaux objectifs des entreprises pour leur développement à l'international*

53% Identifier des contacts (clients, partenaires)

46% Identifier et mieux connaître les marchés cibles

35% Développer le chiffre d'affaires export

27% Démarrer une activité export

21% Formaliser la stratégie internationale

20% S'implanter à l'étranger (filiale, réseau de distribution, bureau de représentation,...)

19% Exporter vers un nouveau pays ou une nouvelle zone géographique

18% Organiser l'entreprise pour l'export (équipe dédiée, service export)

59% des entreprises ont rencontré des freins dans leur développement à l'international

47% ont rencontré des freins internes*

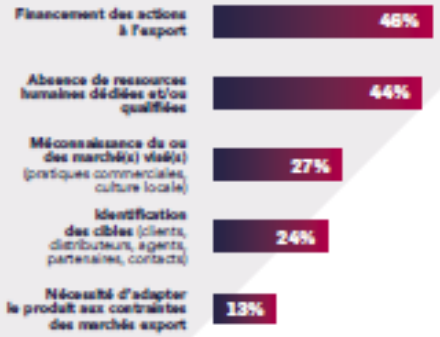

73% ont rencontré des freins externes*

Résultats de l'enquête administrée par téléphone, par un organisme de sondage indépendant, en octobre 2018 auprès d'un panel de 500 entreprises accompagnées par la CCI Paris Ile-de-France en 2017 dans leur projet de développement à l'international

CROCIS

* Plusieurs réponses possibles

PROFIL DES ENTREPRISES INTERROGÉES

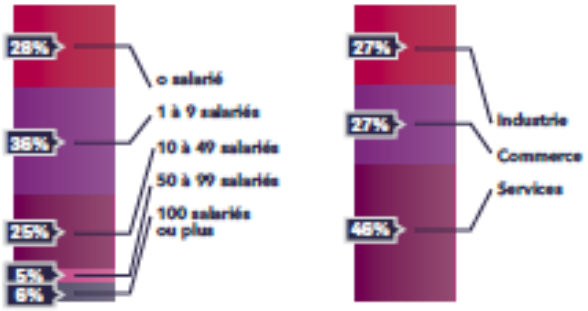

international.cci-paris-idf.fr

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

II- Sur le «Services aux entreprises hors développement international»

➲ **1ère enquête administrée du 12 au 26 février 2018** (échantillon de 800 entreprises accompagnées du 1er janvier 2016 au 31 juillet 2017).

➲ **2ème enquête administrée du 13 au 29 mars 2019** (échantillon de 702 entreprises accompagnées du 1er août 2017 au 31 juillet 2018).

Les principaux résultats qui ressortent de cette dernière enquête sont consultables sous format dématérialisés et accessibles sur le site web de la CCIR Paris Île-de-France (*https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/60000-entreprises-accompagnees-chaque-annee* : cf. *infra*.

Un an après avoir été accompagnées, 71 % des entreprises ont atteint leurs objectifs grâce à la CCI Paris Ile-de-France et 75% d'entre elles déclarent avoir suivi totalement ou en grande partie ses recommandations. Par ailleurs, 61 % des entreprises ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de manière significative, 55 % ont recruté dans le cadre du développement de leur activité et 54 % ont réalisé des investissements pour soutenir leur croissance.

Le développement commercial et la recherche de solutions digitales constituent les premiers types d'accompagnement sollicités par les entreprises accompagnées, avec un niveau de satisfaction très élevé (95 %).
42 % des entreprises tirent de l'accompagnement par la CCI Paris Ile-de-France un bilan déterminant ou significatif pour leur développement. Elles sont donc nombreuses à recommander la CCIR à d'autres entreprises en cas de besoin (78 %).

Accélérateur de croissance : La CCI Paris Ile-de-France aux côtés des entreprises

Résultats d'enquête - mars 2019

LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE VUE PAR LES ENTREPRISES

78% des chefs d'entreprise recommandent fortement les services de la CCI Paris Ile-de-France *(77% en 2018)*

71% ont pu concrétiser leurs projets un an après l'accompagnement de la CCI Paris Ile-de-France *(72% en 2018)*

92% sont très satisfaits ou satisfaits des actions et prestations réalisées par la CCI Paris Ile-de-France *(87% en 2018)*

75% ont suivi totalement ou en grande partie les recommandations émises par la CCI Paris Ile-de-France *(74% en 2018)*

1 an après l'accompagnement par la CCI Paris Ile-de-France

61% ont vu leur chiffre d'affaires augmenter *(52% en 2018)*

TRANCHES D'AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

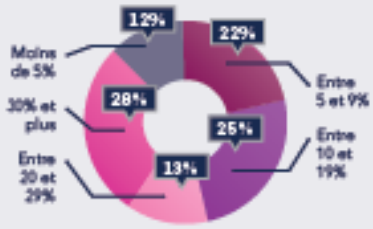

* Plusieurs réponses possibles

55% ont recruté pour soutenir leur développement *(53% en 2018)*

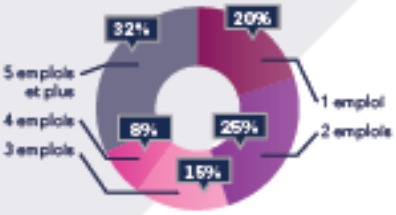

PRINCIPAUX PROFILS RECRUTÉS*

76% Production et R&D

38% Commerciaux

27% Administratif

54% ont réalisé des investissements *(48% en 2018)*

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS*

46% Outils de production

25% R&D/ Innovation

14% Immobilier

5% Besoin en fonds de roulement

Les 8 principales qualités de la CCI Paris Ile-de-France reconnues par les entreprises

#1 Ecoute et compréhension des besoins des entreprises

#2 Professionnalisme des collaborateurs

#3 Connaissance de l'entreprise

#4 Maîtrise de l'information économique et règlementaire

#5 Facilitateur dans la mise en relation

#6 Capacité à fédérer différents acteurs

#7 Rapport qualité/prix

#8 Connaissance de l'écosystème

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

LA SITUATION DES ENTREPRISES EN 2019

89% estiment que l'état de santé de leur entreprise est très bon ou bon
(85% en 2018)

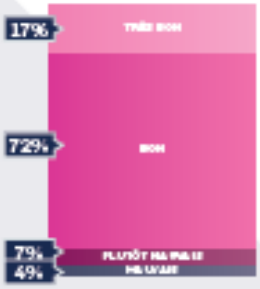

87%
des entreprises accompagnées par la CCI Paris Ile-de-France sont optimistes voire très optimistes quant à leur développement en 2019

42%
déclarent que l'accompagnement de la CCI Paris Ile-de-France a été, d'ores et déjà, significatif ou déterminant dans leur développement

45% des entreprises ont rencontré des freins dans leur développement
(50% en 2018)

56% ont rencontré des freins internes*
(57% en 2018)

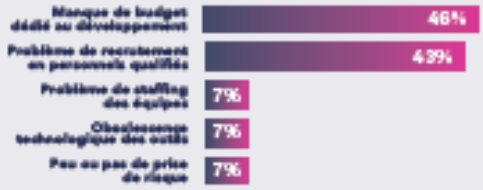

72% ont rencontré des freins externes*
(78% en 2018)

* Plusieurs réponses possibles

Résultats de l'enquête administrée par téléphone par un organisme de sondage indépendant, en mars 2019 auprès d'un échantillon de 702 entreprises accompagnées par la CCI Paris Ile-de-France du 1er août 2017 au 31 juillet 2018 dans leur projet de développement

CROCIS

PROFIL DES ENTREPRISES INTERROGÉES

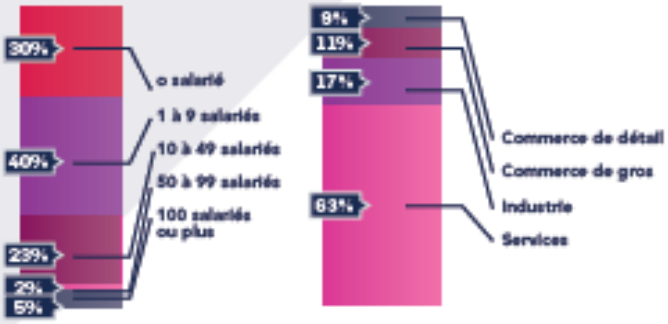

entreprises.cci-paris-idf.fr

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

➢ ANNEXE 2-

ETUDE D'IMPACT SUR LES ACTIVITES CONCERNEES PAR LA GESTION DE LA TRANSITION FINANCIERE EN ILE-DE-FRANCE

L'étude d'impact sera réalisée par la CCIR dans le cadre de l'évaluation de la COM une fois par an avec le Préfet de région.

Ces éléments sont transmis à CCI France, qui consolide ces études d'impact pour transmission notamment au parlement.

Format de trame élaboré au niveau national (CCI France)

➢ANNEXE 3-
RECENSEMENT DES PRINCIPALES CONTRACTUALISATIONS DES CCI AVEC LA REGION ET LES COLLECTIVITES EN ÎLE-DE-FRANCE [6]

Dans le cadre du développement de sa nouvelle organisation, la CCI Paris Ile-de-France noue des collaborations constructives et opérationnelles avec les collectivités locales. Elle renforce ainsi ses missions d'accompagnement des entreprises et de développement économique et fait bénéficier ses partenaires d'une proximité locale grâce à son réseau de CCI départementales et territoriales.

III- Au niveau régional :

❖ **Entre la CCI de région Paris Île-de-France et le Conseil régional d'Île-de-France :**

- **Convention-cadre** sur la «mise en œuvre de la **stratégie #Leader** pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEII) : convention entre la Région Île-de-France et les CCI d'Île-de-France 2017-2021» - AG CCIR PIDF du 2 mars 2017 et signée le 16 mars 2017
- Concernant **l'apprentissage,** des conventions et avenants ont été signés concernant le **CFA** de la CCI Paris Île-de-France » entre la Région Île-de-France et la CCI Paris Île-de-France, entre la Région et la CCIT Seine et Marne (UTEC), entre la Région et la CCIT Essonne (FDME)
- La CCIR Paris Île-de-France est opérateur de la Région en tant qu'OIR pour les **fonds structurels européens** : convention de subvention globale signée entre le Conseil régional d'Île-de-France et la CCI de Paris Île-de-France (programme opérationnel 2014-2020) – Signée le 9 novembre 2015, dont un dernier avenant en 2019.
- Concernant **l'international :**

- **Charte « Guichet Choose Paris Region »,** signée le 3 novembre 2016 avec le premier Ministre, la présidente de la Région Île-de-France, le Président de la Métropole du Grand Paris, la Maire de Paris
- La convention créant la « **Team France Export Ile-de-France** » entre la CCIR PIDF et Business France accompagne, dans le cadre de la stratégie définie par la Région, l'élaboration du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (**PRIE**).[7]

Dans le cadre des appels à projets lancés par le Conseil régional ou pour la mise en place de dispositifs d'appui aux entreprises de la Région :

- *Convention «**Parcours coordonné vers la création** –reprise 2017-2019» signée le 16 novembre 2017 suite réponse à l'AMI Entreprise#Leader.*
- *Conventions « **accompagnement des entreprises à la transition énergétique** » (dispositif **Perf'énergie**) –Fin 2019*
- *Conventions de soutien régional à la **gestion des déchets** (dispositif **Recyter**)- Fin 2019*
- *La CCIR PIDF est partie prenante du **Fonds de soutien régional pour les commerces dégradés**.[8]*
- *Les deux CCIT et les CCID95 et 78 apportent leur appui au dispositif régional **Pacte rural**.*
- *La CCIR PIDF participe au **jury PM'UP**, dispositif régional d'aide aux PME.*

[6] Recensement à septembre 2019

[7] Une signature est prévue début octobre 2019.

[8] Il s'agit d'aider les commerçants et artisans franciliens à faire face aux dégâts engendrés par les violences en marge des manifestations des « gilets jaunes » depuis novembre 2018, la Région Ile-de-France a mis en place un fonds de soutien doté de 1,5 M€ (fonds régional, financé à hauteur de 1 M€ par la Région et 0,5 M€ par la Ville de Paris). Cette aide financière est également ouverte aux commerces touchés par l'explosion survenue rue de Trévise à Paris, et incendie des halles à Levallois-Perret.

❖ Entre la CCI de région Paris Île-de-France et la Métropole du Grand Paris

La CCI Paris Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris (MGP) ont signé, le 18 juillet 2019, une **convention de partenariat** triennale.

Un programme d'actions décline opérationnellement pour la période 2019-2020 trois grands axes de travail :

- Améliorer la qualité de vie des populations et favoriser la diversité ainsi **que l'attractivité du tissu économique métropolitain** (grands évènements comme les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024), en soutenant et accompagnant la **revitalisation des centres-villes et la mutation du commerce métropolitain : appui dans la mise en œuvre du programme « Centres villes vivants », études et usage de données**.
- Conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitains en soutenant des **dispositifs ciblés sur les TPE-PME notamment en matière de transition numérique**, avec en particulier une aide de la MGP au déploiement de la boutique connectée nomade portée par la CCI Paris Ile-de-France dans les communes.
- Mieux appréhender les enjeux de développement économique et d'aménagement, avec un **apport d'expertise** de la CCI Paris Ile-de-France, tout particulièrement **sur les zones d'activités économiques, la logistique urbaine et l'analyse économique territoriale**.

❖ La CCI Paris Île-de-France a aussi noué un partenariat avec **l'Association des Maires d'Île-de-France en mars 2018**.

❖ La CCI Paris Île-de-France a engagé une démarche régionale en direction des conseils départementaux franciliens pour l'accueil de formations utiles à leurs projets, en particulier dans le contexte de la création, en 2019, de **l'établissement public interdépartemental en charge d'un fonds de solidarité et d'investissement du Grand Paris**.

IV- Au niveau territorial

❖ Entre les CCI territoriales ou départementales et les Intercommunalités

Les CCIT ou CCID[9] mettent en œuvre des actions en faveur des entreprises auprès de **38 intercommunalités** en Île-de-France (EPCI dont EPT de la Métropole).

Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense
: Animation de réseaux- Entrepreneuriat-Numérique- Filières et grands projets- Observation économique, étude

Etablissement Public Territorial Boucles Nord de Seine
: Observation économique, étude-Entrepreneuriat-Animation de réseaux

Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris
: Etude d'attractivité-Animation de réseaux- Entrepreneuriat- Coordination économique et présence territoriale

Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
: Animation de réseaux- Entrepreneuriat-International

Etablissement Public Territorial Plaine Commune
: Animation de réseaux- Entrepreneuriat-Commerce Filières et grands projets

Etablissement Public Territorial Terre d'Envol
: Animation de réseaux- Entrepreneuriat Filières et grands projets

Etablissement Public Territorial Est Marne et Bois
: Animation de réseaux- Entrepreneuriat

[9] Hors CCID75

Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir
Animation de réseaux- Filières et grands projets
Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
Egalement en partenariat avec les CMA 91 et 94 et Essonne Développement

Rambouillet Territoires
Animation de réseaux
Saint Quentin en Yvelines
Développement durable (dont PDIE)-Animation de réseaux
Pays Houdanais
Animation de réseaux- Entrepreneuriat
Saint Germain Boucles de Seine
Filières et grands projets
Communauté Paris Saclay
Animation de réseaux
Cœur d'Essonne
Animation de réseaux- Entrepreneuriat-Commerce-Développement durable
Val d'Yerres Val de Seine
Entrepreneuriat-Commerce- Coordination économique et présence territoriale
CC des Deux Vallées
Entrepreneuriat- Animation de réseaux-Coordination économique et présence territoriale
CC du Val d'Essonne
Entrepreneuriat- Animation de réseaux-Coordination économique et présence territoriale
CC entre Juine et Renarde
Entrepreneuriat- Commerce-Animation de réseaux-
CC du Pays de Limours
Foncier (ZAE), immobilier d'entreprises-Entrepreneuriat-Commerce
CC Dourdannais en Hurepoix
Animation de réseaux
CA Roissy Pays de France
Commerce
CC du Haut Val d'Oise
Commerce
CA Cergy Pontoise
Animation de réseaux- Commerce
CA Val Parisis
Animation de réseaux
CA Melun Vallée de Seine
Filières et grands projets- Commerce- Observation économique, étude
Paris Vallée de la Marne
Observation économique, étude -Foncier (ZAE), immobilier d'entreprises
CA Marne et Gondoire
Filières et grands projets-Développement durable (dont PDIE)
CC Plaines et Monts de France
Observation économique, étude
CA Coulommiers Pays de Brie
Observation économique, étude - Commerce-Coordination économique et présence territoriale
CC Pays Créçois
Observation économique- Commerce-Coordination économique et présence territoriale -Commerce
CC Bassée Montois
Observation économique, étude
CA Roissy Pays de France
Développement durable (dont PDIE)
CA Pays de Fontainebleau
Entrepreneuriat-Coordination économique et présence territoriale- Observation économique, étude

CA Pays de Meaux
Observation économique, étude
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
Filières et grands projets
Val d'Europe agglomération
Commerce
CC Portes Briardes entre Villes et Forêts
Entrepreneuriat-Commerce

❖ **Entre les CCI territoriales (CCIT) ou départementales (CCID) et des Départements.**

A titre d'illustration, deux initiatives menées dans les Hauts de Seine et la Seine Saint Denis pour l'accompagnement renforcé vers l'entrepreneuriat d'allocataires bénéficiaires du RSA.

❖ **Entre les CCI territoriales (CCIT) ou départementales (CCID) et les Communes franciliennes**

En 2019[10], les huit CCIT ou CCID ont actionné des relations partenariales sur des actions concrètes en faveur des entreprises avec **71 communes** en Île-de-France, dont Paris.

Les thématiques d'intervention des CCI portent sur :

- l'appui à la dynamisation commerciale : animation et management de cœurs de ville, réseaux de commerçants, implantation de commerces ruraux
- l'appui aux commerçants dans les commissions d'indemnisation
- l'appui au numérique pour les commerçants et TPE-PME : sensibilisation, boutique connectée nomade
- l'expertise (observatoire ou étude commerce, étude liée à une infrastructure de transport par exemple le T4 à Montfermeil)

A Paris, le partenariat vise principalement l'attractivité (tourisme, grands évènements…) et les RH-emploi.

[10] Données à mi-septembre 2019

➢ ANNEXE 4-
ILLUSTRATIONS DE COOPERATIONS AVEC L'ETAT, DE GRANDS OPERATEURS PUBLICS ET DES PROFESSIONNELS

- **Dans le cadre des politiques menées par l'Etat en Île de France et de grands projets, notamment :**
  - **les 25 bassins d'emplois franciliens** créés par l'Etat et la Région pour le déploiement des politiques publiques en faveur de l'emploi et du développement économique des territoires,
  - **les Territoires d'industrie,**
  - le pôle de **Saclay** *(notamment* avec l'Etablissement Public d'Aménagement),
  - **le Grand Paris et** le Grand Paris Express (Société du Grand Paris (SGP)),
  - les CCI déploient également des conventions ponctuelles avec la **Préfecture de Police de Paris, la DIRECCTE, Pôle Emploi, l'ADEME…**
- Avec le groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations :-la **Banque des Territoires en Île-de-France** (BDT IDF), en 2019, pour déployer des **actions économiques en faveur des quartiers "Politique de la Ville"**; et avec la **BDT IDF** et **BPI** pour accompagner la CCI Paris Ile-de-France dans ses **projets relatifs à la formation**, en particulier à soutenir ses filières innovantes, à étudier la mise en place de financements destinés à des équipements de formation attractifs et structurants et à développer l'activité des écoles de la CCI en France et à l'international.

- **D'autres grands acteurs structurants** tels que par exemple**-Aéroport de Paris** (ADP) à travers une convention-cadre pour des actions en faveur des entreprises autour de 4 axes : la promotion, l'attractivité et le développement des territoires aéroportuaires ; le transport, la mobilité durable, la logistique et le fret ; le soutien et l'accompagnement des entreprises ; l'emploi et la formation. Les engagements conclus en avril 2016 sont en cours de renouvellement.

- La CCIR Paris Île-de-France entretient des relations avec **les organisations patronales ou interprofessionnelles, ainsi que les fédérations professionnelles**, et concrétise la signature d'engagements dans des conventions pluriannuelles et structurantes pour l'intervention de la CCIR et des CCID/T. Ces partenariats visent à proposer des solutions face à de grands enjeux franciliens pour les entreprises et les territoires. A titre d'illustration, on peut citer :

- **Les organisations patronales ou interprofessionnelles**
  Des conventions-cadre ont été conclues entre la CCIR Paris Île-de-France et chacune des organisations patronales ou interprofessionnelles, en particulier le MEDEF IDF et la CPME PIDF. Elles sont assorties de plans d'actions régionaux annuels et déclinées territorialement selon les besoins. Une convention-cadre a été signé avec le CNDI IDF.

- **Les professionnels du secteur du commerce**
  C'est pour placer le commerce à la hauteur des transformations numériques et sociétales que connaissent les territoires, et répondre aux enjeux d'amélioration de service dans la perspective d'événements mondiaux comme les JO 2024, que la CCI Paris Île-de-France a mobilisé depuis juin 2017 une vingtaine de partenaires dont les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales, Caisse des dépôts et consignations/BDT IDF), la CRMA, les fédérations professionnelles du secteur -

Conseil national des Centres commerciaux, CGAD, Alliance du commerce, Confédération des commerçants de France, Synhorcat, fédération du commerce non sédentaire, PROCOS, CNAMS IDF- et organisations patronales -CPME Paris Île-de-France, MEDEF Île-de-France, CNDI-pour saisir tous les leviers d'actions nécessaires en faveur d'un commerce attractif. Fin juin 2019 ont été présentés les livrables de cette plateforme qui vise 4 défis et propose 12 priorités d'actions.

- **Les professionnels du secteur du tourisme**
  En tant qu'acteur du développement local, la CCI Paris Île-de-France participe activement à l'animation régionale de la filière tourisme. Elle accompagne les entreprises du secteur et aide à la mise en œuvre d'une politique touristique. Dans ce contexte, la CCI Paris Île-de-France actionne des partenariats au niveau régional, notamment avec l'Etat (exemple : contrat de filière pour rencontres d'affaires et évènementiel), l'Union française des métiers de l'événement (Unimev), l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP), ainsi que de partenariats locaux tel que «SPOTT Seine Aval» Convention du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire.
  La CCI Paris Île-de-France mène également des actions partenariales spécifiques sur le tourisme d'affaires avec le Comité régional du tourisme (CRT) et ADP.

- **Les fédérations professionnelles du secteur du Bâtiment, Travaux publics, et de la smart city** (énergie…) sur des opérations ciblées comme celles relatives à :
  - Le **Baromètre du Grand Paris :** en complément de l'action des pouvoirs publics concernant le Grand Paris, depuis 2015, la CCI Paris Île-de-France et 20 fédérations professionnelles concernées, se sont rassemblées avec la CPME Paris Île-de-France et le MEDEF Île-de-France pour croiser et échanger leurs informations, suivre l'avancement des projets, s'organiser pour mieux répondre aux attentes des maîtres d'ouvrage et faire connaître leurs propositions et leurs demandes aux pouvoirs publics ;
  - **CCI Business Grand Paris** : les fédérations professionnelles relayent auprès de leurs adhérents les réunions organisées par la CCIR avec les donneurs d'ordre ;
  - **La constitution d'un pôle régional de formation aux métiers des travaux publics** avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) d'Ile-de- France (signature d'un accord en mai 2019) afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises. Cela concerne le développement d'une offre de formation sur le campus de Jouy-en-Josas de L'EA, les écoles des éco-activités de la CCI Paris Ile-de-France, et Connexience, l'Académie des Métiers de Travaux Publics, créée par la FRTP Ile-de-France, et dont la CCI Paris Ile-de-France est membre.

Ainsi, la CCI Paris Île-de-France inscrit ses compétences dans les objectifs du COP/COM pour ouvrir de nouveaux espaces de collaborations.

➢ ANNEXE 5-
SUIVI DES ACTIONS DE MUTUALISATIONS MENEES EN INTERCONSULAIRE PAR LES CCI D'ÎLE-DE-FRANCE

La mutualisation est déployée à plusieurs niveaux :

I-En Île de France entre CCIR et les CCIT

Parmi les mutualisations menées ou en cours entre la CCIR et les CCIT en Île-de-France, l'avancement des chantiers liés aux fonctions support depuis juillet 2017 (SROM) est le suivant à septembre 2019 :

➢ Mutualisation entre la CCIR Paris Île-de-France et la CCIT Seine-et-Marne (CCIT77)

Ce qui est déjà opérant ou en cours :

- **Ressources humaines :** Mise à jour du protocole de gestion déléguée des RH du 26/11/2015 entre la CCIR et les 2 CCIT : signé le 12/11/2018.
- **Les systèmes d'information** (S.I. et services connexes) : Déploiement depuis fin 2018. L'ensemble de la mutualisation sera effective fin 2020. Convention signée : AG CCIR 13/12/2018.
- **Services financiers et comptables**
  SI finances : objectif 2020
  La CCIT77 a été associée au comité de pilotage du projet de mutualisation du SI Finances / CCIT91.
  GIE CCI Finance : adhésion en 2017.
- **Centre de relation clients (CRC) :** Mutualisation des ressources et outils pour les appels entrants : convention approuvée par l'AG CCIR du 4 juillet 2019.
- **Achats et marchés publics :** Développement du recours au groupement de commande (hors domaines « obligatoires »).
- **Service d'audit :** Inscription de missions propres aux CCIT dans le plan annuel d'audit CCIR entérinée par la gouvernance de la CCIR fin 2017.
- **Services juridiques, de gestion et maintenance du parc immobilier, de prévention des risques de la CCIR :** Certaines missions ont été étendues auprès de la CCIT77.

➢ Mutualisation entre la CCIR Paris Île-de-France et la CCIT Essonne (CCIT91)

Ce qui est déjà opérant ou en cours :

- **Ressources humaines :** Mise à jour du protocole de gestion déléguée des RH du 26/11/2015 entre la CCIR et les 2 CCIT : signé le 12/11/2018.
- **Systèmes d'information (S.I. et services connexes) :** Déploiement depuis 2017. L'ensemble mutualisé sera effectif au 31 mars 2019. Convention : AG CCIR 7/12/2017.
- **Centre de relation clients (CRC) :** Bascule du CRC de l'Essonne sur le CRC de la CCIR réalisée en juin 2018. Convention CCIR/CCIT 91 adopté en AG CCIR le 7 juin 2018.
- **Services financiers et comptables**

  ➔ **SI finances / comptabilité**
  Moyens informatiques mutualisés dès l'exercice 2018 (transfert de collaborateurs notamment, des outils, technologies et moyens). Comptabilité en convergence au 1er janvier 2019. Convention : AG CCIR 7/9/2017.

  ➔ **GIE CCI Finance** : adhésion en 2017.

- **Achats et marchés publics :** Développement du recours au groupement de commande (hors domaines « obligatoires ».
- **Animation de la vie institutionnelle :** CCIT91 a décidé, en 2018, d'adopter la même plate-forme que la CCIR pour l'animation de sa vie institutionnelle (Nuxeo/e-sé@nce qui remplace Présé@nce).
- **Archivage :** Demande CCIT91 pour le traitement par la CCIR de l'archivage auprès du Département91 et l'archivage électronique : convention en cours.
- **Audit :** Inscription de missions propres aux CCIT dans le plan annuel d'audit CCIR entérinée par la gouvernance de la CCIR fin 2017.

II-Entre la CCIR et d'autres CCI

- Avec la **CCIR de Normandie** : SIGR, Direction des achats unique.
- CCIR PIDF prestataire pour des **CCI en région Centre** sur le centre de relation clients.
- Avec des CCI rurales, telle que la **CCI de Lozère** pour la mise à disposition d'offre de services comme par exemple la Boutique connectée.

III-En Île-de-France entre CCIR et CMA en Île-de-France

- Une **convention-cadre** est existante **au niveau régional** depuis 2017 et d'autres chantiers sont en cours.

Des coopérations territoriales sont effectives entre les CCIT, les CCID et les CMA pour le déploiement d'offres de services.

Parmi les mutualisations thématiques opérationnelles, on peut souligner le déploiement de la **Boutique connectée** auprès des commerçants et artisans.

- La CCIR PIDF a associé la CRMA PIDF au co-pilotage des travaux menés autour de la **plateforme partenariale commerce** qu'elle a initié en 2018.